LIBRARY
Secretariat of the Pacific Community

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL DE LA COMMUNAUTÉ DU PACIFIQUE

PREMIÈRE CONFÉRENCE DES DIRECTEURS DES PÊCHES
(Nouméa, Nouvelle-Calédonie, 9-13 août 1999)

RAPPORT DE CONFÉRENCE

85/00

Nouméa, Nouvelle-Calédonie
2000

Barcode

SPC Library
34179
Bibliothèque CPS

© Copyright Secrétariat général de la Communauté du Pacifique, 2000

Tous droits réservés de reproduction ou de traduction à des fins commerciales/lucratives, sous quelque forme que ce soit. Le Secrétariat général de la Communauté du Pacifique autorise la reproduction ou la traduction partielles de ce document à des fins scientifiques ou éducatives ou pour les besoins de la recherche, à condition qu'il soit fait mention de la CPS et de la source. L'autorisation de la reproduction et/ou de la traduction intégrale ou partielle de ce document, sous quelque forme que ce soit, à des fins commerciales/lucratives ou à titre gratuit, doit être sollicitée au préalable par écrit. Il est interdit de modifier ou de publier séparément des graphismes originaux de la CPS sans autorisation préalable.

Texte original : anglais

Secrétariat général de la Communauté du Pacifique (CPS), catalogage avant publication

Conférence des directeurs des pêches (1ère : 1999 : Nouméa)

Rapport

(Rapport de conférence (technique)/Secrétariat général de la Communauté du Pacifique)

1.Fisheries - Oceania - Congresses
I. Secretariat of the Pacific Community II. Series

639.2099

ISSN 1017-9240
ISBN 982-203-741-4 AACR2

Composition, mise en page et impression réalisées au siège du
Secrétariat général de la Communauté du Pacifique
Nouméa (Nouvelle-Calédonie), 2000

SOMMAIRE

INTRODUCTION 1

ORDRE DU JOUR 3

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DES TRAVAUX 5

RECOMMANDATIONS 31

LISTE DES DOCUMENTS PRÉSENTÉS À LA CONFÉRENCE 35

LISTE DES PARTICIPANTS 39

ANNEXE 55

SIGLES ET ACRONYMES

ACIAR	Centre australien pour la recherche agronomique internationale
AIMS	Institut australien des sciences de la mer
AMC	Collège maritime australien
AusAID	Agence australienne pour le développement international
CPS	Secrétariat général de la Communauté du Pacifique
CRGA	Comité des représentants des gouvernements et administrations (CPS)
CROP	Conseil des organisations régionales du Pacifique
C-SPOD	Programme d'exploitation des océans Canada-Pacifique Sud
DCP	Dispositif de concentration du poisson
FAO	Organisations des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture; OI, siège à Rome (Italie)
FFA	Agence des pêches du Forum
FFC	Comité des pêches du Forum
ForSec	Secrétariat général du Forum
GMDSS	Système mondial de détresse et de sécurité en mer
GPS	Système mondial de localisation
HACCP	Analyse des risques et points de contrôle critique
ICLARM	Centre international pour la gestion des ressources aquatiques vivantes
IMA	Alliance internationale pour la vie sous-marine
IMR	Institut des ressources marines (USP)
IRD	Institut de recherche pour le développement (ex ORSTOM)
MCS	Gestion des systèmes côtiers
MHLC	Conférence multilatérale de haut niveau
MST	Maladies sexuellement transmissibles
NZODA	Agence néo-zélandaise de coopération
ODA	Aide publique au développement (Royaume-Uni)
OFCF	Fondation japonaise pour la coopération internationale en matière de pêche
OFDC	*Overseas Fisheries Development Council* (Société de développement de la pêche au large – Taiwan)
PIIDS	Fonds de développement industriel des îles du Pacifique
PNUD	Programme des Nations unies pour le développement
PPPH	Pays pratiquant la pêche hauturière
PROE	Programme régional océanien de l'environnement
PUE	Prise par unité d'effort
PWRB	Bureau technique des femmes du Pacifique
RTMF	Conférence technique régionale sur les pêches (CPS)
RU	Royaume-Uni
SICHE	Collège d'enseignement supérieur des Îles Salomon
SIRMIP	Système d'information sur les ressources marines des îles du Pacifique
SOPAC	Commission océanienne de recherches géoscientifiques appliquées
SPAR	Groupe de travail sur les recherches consacrées au germon du sud (groupe germon)
SPMC	Code maritime du Pacifique Sud
SPRCARF	Projet régional d'évaluation comparative des ressources récifales du Pacifique Sud
SPRTRAMP	Projet régional océanien d'évaluation et de suivi de la ressource en thonidés
STCW-F	Normes de formation des gens de mer, de délivrance des brevets et de veille pour les capitaines, officiers et personnel radio des navires de pêche
TBAP	Programme d'évaluation des thonidés et marlins (programme thonidés - CPS)
TNC	*The Nature Conservancy*

UE	Union européenne
USAID	Agence des États-Unis pour le développement international
USP	Université du Pacifique Sud
VIH/SIDA	Virus d'immunodéficience humaine/syndrome d'immunodéficience acquise
WPFCC	Comité consultatif sur les pêches dans le Pacifique occidental
WPRFMC	Conseil de gestion des pêches dans le Pacifique occidental
WPYRG	Groupe de recherche sur le thon jaune dans le Pacifique occidental
WRI	Institut des ressources mondiales
WTP	Pacifique occidental
ZEE	Zone économique exclusive

I. INTRODUCTION

La première conférence des directeurs des services des pêches de la CPS, qui s'était déroulée en 1952, avait réuni 16 participants, dont les représentants des six puissances métropolitaines, de l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et du Secrétariat général. La deuxième Conférence régionale des directeurs des services des pêches avait eu lieu en 1962, en présence, là encore, de 16 participants dont, cette fois, huit représentants des services des pêches territoriaux qui venaient d'être instaurés.

La région a cessé de soutenir le secteur des pêches pendant plusieurs années, mais, à la suite de demandes formulées par la Conférence du Pacifique Sud, la CPS a de nouveau prêté attention à la nécessité d'un soutien régional pour ce secteur. La troisième conférence des directeurs des services des pêches de la CPS s'est donc tenue en 1968 avec pour objectifs principaux de redéfinir le rôle de la CPS dans le secteur halieutique et de lancer un nouveau projet d'envergure : l'Agence océanienne de développement des pêches (SPIFDA), qui devait être hébergée par la CPS.

Après une autre conférence en 1970, les conférences techniques régionales de la CPS sur les pêches ont adopté un rythme annuel à partir de 1972. La quatorzième Conférence du Pacifique Sud a établi officiellement le principe d'une conférence régionale sur les pêches annuelle, organisée par la CPS, et la vingt-neuvième Conférence du Pacifique Sud (1989) a réaffirmé l'importance attachée à cette conférence par les États et territoires membres.

Le cycle annuel s'est poursuivi jusqu'à la vingt-quatrième conférence technique régionale sur les pêches, en 1992, jusqu'à ce que la réduction des ressources budgétaires ordinaires allouées par la CPS au département des pêches oblige à ne tenir une conférence entièrement financée par la CPS que tous les deux ans. En 1996, la vingt-sixième Conférence technique régionale sur les pêches jugea que les inconvénients évidents de ce cycle biennal justifiaient un retour immédiat au cycle annuel, et alla jusqu'à préconiser que les participants financent les frais de participation supplémentaires éventuels à partir de leurs propres budgets. Toutefois, deux mois plus tard, la trente-sixième Conférence du Pacifique Sud prit une décision administrative, spécifiant que les fonds alloués à **toute** conférence technique sectorielle régionale n'autoriseraient qu'un cycle de réunion triennal.

Le présent rapport traite de la première conférence régionale des directeurs des services des pêches de la CPS, qui s'inscrit dans le nouveau cycle triennal de financement statutaire, et qui s'est réunie en 1999 (il a néanmoins été possible de réunir un comité plénier, en 1998, grâce à des fonds principalement non statutaires). Conformément à une recommandation de la vingt-sixième conférence technique régionale sur les pêches, et anticipant le changement de nom de la Commission du Pacifique Sud, la conférence fut rebaptisée **Première conférence des directeurs des pêches de la CPS**, appellation qui reflète son évolution au fil des ans.

Cette conférence régionale des directeurs des services des pêches n'est plus unique en son genre. Elle est complétée par des conférences régionales des services des pêches organisées par l'Agence des pêches du Forum, par la nouvelle antenne de la FAO dans le Pacifique Sud et, plus récemment, par les consultations internationales qui visent à élaborer une convention sur la gestion des stocks de poissons grands migrateurs dans l'océan Pacifique occidental et central. Elle demeure néanmoins le seul forum où l'ensemble des États et territoires insulaires océaniens peuvent débattre des problèmes afférents au développement et à la pêche côtière.

À la différence des conférences consacrées à la gestion des thonidés, qui jouissent d'un grand prestige international depuis quelques années, la Conférence des directeurs des services des pêches de la CPS ne bénéficie pas d'une grande audience auprès des pays développés. Elle donne donc l'occasion aux services des pêches des îles du Pacifique de débattre de leurs propres problèmes et perspectives sans subir la pression des calendriers internationaux et métropolitains. Ainsi, cette conférence de 1999 a permis de réaffirmer, de manière extrêmement fructueuse, les priorités des populations des petits États insulaires desservies par des organisations régionales.

Une autre réunion plénière est prévue en 2000, sous réserve de la disponibilité de fonds non statutaires pour la financer et d'une décision qui sera prise au début de l'an 2000.

La plupart des documents de référence de cette conférence peuvent être consultés sur le site Web du Secrétariat général de la Communauté du Pacifique, à l'adresse suivante :

http://www.spc.int/coastfish/Reports/rtmf27/index.htm

II. ORDRE DU JOUR

1. **FORMALITÉS D'OUVERTURE**

   1.1. Déroulement de la conférence

   1.2. Élection du président

   1.3. Adoption de l'ordre du jour

2. **TOUR D'HORIZON DES ACTIVITÉS DE LA DIVISION RESSOURCES MARINES DE LA CPS**

3. **ATELIER/DÉBAT : Questions relatives aux affaires maritimes et aux pêches, ainsi qu'à la sécurité en mer (section Techniques de pêche, programme Affaires maritimes, section Formation, département de la Santé)**

4. **ATELIER/DÉBAT : AQUACULTURE**

5. **DÉCLARATIONS DES ETATS ET TERRITOIRES MEMBRES DE LA CPS ET PROBLÈMES RENCONTRÉS (REPRÉSENTANTS À LA CONFÉRENCE)**

6 **PROGRAMME PÊCHE CÔTIÈRE**

7. **DÉCLARATIONS/EXPOSÉS PAR DES OBSERVATEURS ET D'AUTRES PARTICIPANTS**

8. **PROGRAMME PÊCHE HAUTURIÈRE**

9. **ATELIER : PÊCHE AU GROS (PROJET SUR LES MARLINS DU PROGRAMME PÊCHE HAUTURIÈRE)**

10. **ATELIER : PROBLÈMES LIÉS À LA RECHERCHE ET À LA GESTION**

III. COMPTE RENDU ANALYTIQUE DES TRAVAUX

1.1. Déroulement de la conférence

1. Le directeur de la division Ressources marines de la CPS, souhaite aux représentants la bienvenue en Nouvelle-Calédonie. Il rappelle que l'objectif de la conférence est d'offrir à l'ensemble de la région desservie par la Communauté du Pacifique l'occasion de débattre de problèmes relatifs à la pêche côtière et hauturière. La conférence permet d'informer les participants des travaux techniques envisagés par la division Ressources marines, favorise le dialogue avec d'autres institutions et organisations, et fournit des conseils aux représentants de l'organe directeur de la CPS, qui prennent les décisions en dernier ressort.

2. Le directeur rappelle ensuite les procédures à suivre, notamment la nécessité pour les intervenants de prendre en compte les impératifs de l'interprétation simultanée en anglais et en français, ainsi que la procédure formelle que cela implique.

1.2. Élection du président

3. Le directeur de la division Ressources marines accueille le président, Danny Wase, des Îles Marshall.

4. Le nouveau président remercie le Secrétariat pour l'organisation de la conférence et fait appel à l'une des délégations pour ouvrir officiellement la conférence par une prière. Le représentant de Fidji accepte gracieusement cette invitation.

1.3. Adoption de l'ordre du jour

5. Le président invite les participants à examiner l'ordre du jour provisoire, à exprimer leurs commentaires ou à l'adopter, le cas échéant.

6. Les représentants du Samoa, se référant au second paragraphe du document officieux n° 3, soulèvent la question du statut d'autres conférences techniques des pêches qui pourraient être éventuellement organisées entre les conférences triennales des directeurs des pêches.

7. Le représentant de Palau suggère d'inscrire ce point à l'ordre du jour et de l'examiner ultérieurement, le vendredi matin, par exemple. Les représentants des Samoa américaines—qui soulèvent également la question du financement de ces conférences—et des États fédérés de Micronésie se rallient à cette suggestion.

8. Le président modifie l'ordre du jour ainsi que le suggèrent les participants.

2. TOUR D'HORIZON DES ACTIVITÉS DE LA DIVISION RESSOURCES MARINES DE LA CPS

9. Le directeur de la division Ressources marines présente le document de référence 1. Il rappelle la mission respective des programmes Pêche côtière et Pêche hauturière et donne quelques informations générales sur les effectifs et le financement de la division. Il soulève plusieurs points qui pourraient avoir un impact sur l'orientation future du programme de travail de la division et demande aux représentants de les avoir présents à l'esprit lors des débats, tout au long de la semaine.

3. ATELIER-DÉBAT : QUESTIONS RELATIVES AUX AFFAIRES MARITIMES ET AUX PÊCHES, AINSI QU'À LA SÉCURITÉ EN MER (SECTION TECHNIQUES DE PÊCHE, PROGRAMME AFFAIRES MARITIMES, SECTION FORMATION, DÉPARTEMENT DE LA SANTÉ)

10. Steve Beverly, maître de pêche de la CPS, ouvre l'atelier-débat sur les questions relatives aux affaires maritimes et aux pêches ainsi qu'à la sécurité en mer, et indique que la session s'articulera autour de six exposés :

- "Sexualité sans risque et vie en mer en toute sécurité", par Steve Beverly, maître de pêche (document de référence 10);
- "Le projet VIH/SIDA et MST destiné aux gens de mer", par Wendy Armstrong, coordonnatrice du projet;
- "La sécurité en plongée", par Pierre Labrosse, conseiller pour la gestion des ressources récifales;
- "Règles de sécurité pour les navires de pêche", par Peter Heathcote, conseiller juridique de la section Services juridiques maritimes (document de référence 15);
- "Délivrance de brevets aux équipages de navires de pêche et normes de sécurité", par Angus Scotland, conseiller pour la formation maritime (document de référence 11); et
- "Le programme Sécurité en mer de la section Formation halieutique", par Michel Blanc, conseiller pour l'éducation et la formation halieutiques.

11. Au cours de son exposé sur la sexualité sans risque et la vie en mer en toute sécurité, fondé sur le document de référence 10, le maître de pêche de la CPS indique quelques chiffres qui prouvent que les pêcheurs commerciaux exercent l'une des professions les plus dangereuses du monde et constituent l'un des groupes les plus exposés au VIH/SIDA et aux MST. Il remarque également que des agents de la CPS sont personnellement concernés par la sécurité en mer car ils doivent souvent effectuer des missions dans des conditions de travail ou sur des navires peu sûrs. Il suggère que les participants à la conférence des directeurs des pêches formulent deux recommandations, sous réserve qu'elles s'avèrent justifiées à l'issue du débat : définir une stratégie concernant le personnel de la CPS détaché sur le terrain, et convoquer une conférence régionale sur la sécurité des gens de mer et des plongeurs.

12. Wendy Armstrong, coordonnatrice du projet VIH/SIDA et MST, présente le projet biennal (1999-2001) en faveur des gens de mer, financé par l'Agence néo-zélandaise de coopération. L'objectif de ce projet consiste à donner aux écoles des métiers de la mer les moyens de dispenser une formation de sensibilisation au VIH/SIDA et aux MST au travers de la définition de programmes d'études, d'ateliers des formateurs, d'une prestation de soutien aux enseignants, de l'éducation par les pairs, de petites subventions et de la fourniture de préservatifs. Ce projet est mis en œuvre dans les États et territoires océaniens dont les établissements de formation halieutique et écoles des métiers de la mer sont affiliées au programme d'éducation et de formation maritimes de la CPS : États fédérés de Micronésie, Fidji, Kiribati, Îles Marshall, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Samoa, Îles Salomon, Tonga, Tuvalu et Vanuatu.

13. Le représentant des Samoa américaines demande officiellement que son territoire soit inclus dans le projet. La coordonnatrice du projet VIH/SIDA et MST de la CPS donne son accord.

14. Les débats qui suivent portent, entre autres, sur les difficultés auxquelles se heurtent la distribution de préservatifs et la transmission des messages du projet à d'autres catégories de la population (professionnels du sexe, etc.). La coordonnatrice du projet VIH/SIDA et MST de la CPS souligne que les vulgarisateurs du projet ont dû constamment peser si les bienfaits découlant de la prévention des MST dépassaient les risques de heurter les sensibilités dans la communauté et que des efforts étaient déployés pour élargir le champ du projet à d'autres catégories concernées, y compris les épouses des gens de mer.

15. Le conseiller pour la gestion des ressources récifales décrit brièvement quelques règles de sécurité fondamentales pour la plongée, qui doivent être observées pour éviter des accidents et leurs conséquences, souvent mortelles. Il remarque que les pêcheurs professionnels et les chercheurs passent souvent plus de temps et se dépensent davantage lorsqu'ils travaillent en plongée avec des scaphandres autonomes et ou des narguilés que les personnes qui pratiquent la plongée de loisirs. C'est pourquoi il est capital d'appliquer strictement ces règles de base. Le nombre d'accidents et de décès survenus récemment parmi les pêcheurs qui plongent avec des scaphandres autonomes et ou des narguilés pour pêcher des bêches-de-mer montre bien la nécessité d'appliquer ces règles primordiales.

16. Le conseiller juridique de la section Services juridiques maritimes présente un exposé—fondé sur le document de référence 15—sur les règles de sécurité applicables aux navires de pêche et explique que le nouveau projet de réglementation pour les petits bateaux est destiné à remplacer les règles énoncées dans le Code maritime du Pacifique Sud (SPMC), qui est périmé. Plusieurs problèmes sont abordés : les mesures de sécurité devraient être identiques partout; la taille et le rayon d'action sont des paramètres, alors que la sécurité devrait être un impératif commun à l'ensemble de la région et que des normes internationales devraient être observées. Ces problèmes soulèvent eux-mêmes des questions : est-il nécessaire de mettre en place une législation primaire ? Qui contrôle les règlements ? Qui met en œuvre les règlements ?

17. Les règlements devraient prendre en compte les aspects suivants : définitions, application, octroi de permis, affichage du permis, construction navale, indication de la jauge brute et de la ligne de charge, équipement de sécurité, certificat d'effectifs de sécurité et de formation de l'équipage, déclaration du voyage envisagé, utilisation de la radio, application d'autres lois, règles spéciales au port (?), faux signaux de détresse (?), contrôles ponctuels (par qui ?), inspections périodiques (par qui ?), infractions et pénalités, dérogations (?), modalités de transition et application de conventions.

18. Le conseiller pour la formation maritime présente le document de référence 11 sur la délivrance de brevets aux équipages de navires de pêche et les normes de sécurité. Il donne un aperçu des règles STCW78 et STCW95 et fait remarquer que la convention STCW-F, n'ayant été ratifiée que par deux pays, n'est pas entrée en vigueur. Le programme Affaires maritimes collabore avec la section Formation halieutique à un programme visant à dispenser une formation élémentaire à la sécurité aux équipages de petits bateaux. Certains problèmes ont d'ores et déjà été identifiés : pénurie d'ingénieurs qualifiés dans le Pacifique, lacunes des plans de coercition, mauvaise communication entre services maritimes et services des pêches sur les questions relatives à la sécurité et aux effectifs.

19. Le représentant des Tonga note que les pêcheurs sont rarement consultés avant l'établissement de règles et de règlements qui les concernent et se demande comment l'application des règlements serait surveillée dans le contexte des villages, et sur quoi se fonderaient les pouvoirs publics pour gérer les règlements et définir les règles.

20. En réponse à une question posée par le représentant de Kiribati à propos des radios, le conseiller pour la formation maritime de la CPS constate que le système mondial de détresse et de sécurité en mer (GMDSS) a semé une certaine confusion en ce qui concerne le type et la compatibilité des postes de radio et des fréquences à utiliser en cas de détresse.

21. Le représentant des États fédérés de Micronésie demande sous quelle forme la CPS pourrait aider l'École micronésienne des métiers de la mer. Le conseiller pour l'éducation et la formation halieutiques de la CPS répond qu'il va se rendre à Pohnpei en août afin de recenser les besoins de l'industrie halieutique locale et de dispenser à l'École des conseils sur des programmes de formation éventuels.

22. Le conseiller pour l'éducation et la formation halieutiques de la CPS présente la campagne de sécurité de la CPS, visant plus particulièrement les petits bateaux, et qui est issue du rapport de Mike McCoy, soumis à la FAO en 1991 sur les problèmes de sécurité propres au Pacifique. Toute une panoplie de supports créés dans le cadre de cette campagne a été diffusée auprès d'un large public et demeure disponible sur demande.

23. Le représentant de Nauru se félicite de l'utilité de ces supports pour son pays et déclare qu'ils ont été utilisés pour des cours de formation.

24. Le représentant des Tonga remarque que les supports de la campagne sur la sécurité en mer étaient bien adaptés aux communautés de pêcheurs. Il demande s'il serait possible de faire bénéficier les communautés de cours de formation à la sécurité en mer. Le conseiller pour l'éducation et la formation halieutiques de la CPS déclare que les étudiants du Nelson Polytechnic devraient être en mesure de dispenser des cours de formation élémentaire à la sécurité en mer aux pêcheurs locaux. Il informe également les participants à la Conférence que Wallis et Futuna a adapté avec succès des modules de formation à la sécurité à des contextes villageois.

25. Le représentant des Samoa américaines remercie la section Formation pour les supports pédagogiques sur la sécurité et indique qu'il en a été fait abondamment usage. Il suggère de formuler une recommandation qui reflèterait l'importance attachée par les participants à cette question particulière. Cette proposition est adoptée par les participants. Enfin, il déclare que l'un des principaux problèmes rencontrés par les communautés insulaires de pêcheurs tient au coût et à la disponibilité d'équipements de sécurité.

26. Le représentant de Niue remercie la section Formation pour les supports pédagogiques sur la sécurité et indique qu'ils ont été très utiles dans le cadre d'ateliers sur la sécurité en mer. Il déclare également qu'il souhaiterait ajouter deux points à la liste, dans l'éventualité où la section créerait des supports de sensibilisation à la sécurité : la relation entre la consommation d'alcool et la sécurité en mer et l'entretien du matériel de sécurité. Il partage aussi la préoccupation du maître de pêche et pense qu'aucun agent de la CPS ne devrait mettre sa vie en péril lorsqu'il se rend en mission dans un pays membre.

4. ATELIER-DÉBAT : AQUACULTURE

27. La séance consacrée à l'aquaculture est ouverte par le directeur de la division Ressources marines, qui se réfère au document d'information 6. Cette séance a pour but principal d'informer les participants à la Conférence et d'ouvrir le débat sur des problèmes d'actualité, mais aussi d'indiquer aux États et territoires membres les priorités et les orientations à privilégier afin de continuer à soutenir l'aquaculture dans la région.

28. M. Erick-Ingvald Ask, de FMC Inc., et M. Steven Why, de la Fondation internationale pour le Pacifique Sud, présentent des exposés sur les perspectives de la culture de l'algue de l'espèce *Eucheuma* dans le Pacifique. En réponse à une question posée, le représentant de Fidji explique que son pays a tiré les leçons des erreurs commises dans les années 80, à l'époque où une campagne de promotion était déployée en faveur de la culture de l'*Eucheuma.* Fidji sait désormais identifier les zones appropriées et les facteurs socio-économiques qui conviennent à ce type d'aquaculture.

29. Les exposés consacrés à la phycoculture suscitent des débats animés, qui portent notamment sur le contrôle phytosanitaire et les effets potentiels de l'introduction de l'*Eucheuma* sur l'environnement, les perspectives offertes par la polyculture d'algues et d'autres organismes—bénitiers ou poissons—et les aspects économiques de la phycoculture. Les participants à la Conférence remarquent que, pour aider les responsables à examiner la faisabilité de ce type d'aquaculture, il conviendrait de mener en priorité une étude sur les conditions économiques de la culture de l'*Eucheuma* à l'échelle régionale; ils suggèrent d'inscrire cette recommandation parmi les conclusions officielles de la Conférence.

30. M. Hideyuki Tanaka, du programme de développement de l'aquaculture dans le Pacifique Sud de la FAO, présente certains des points développés dans le document de référence 14 et formule plusieurs suggestions concernant la définition de priorités à appliquer si l'on veut contribuer au développement de l'aquaculture dans la région. Il insiste notamment sur la diversification des espèces cultivées et sur la nécessité de mettre en place un réseau régional des centres aquacoles océaniens. M. Tanaka déclare que c'est la dernière fois qu'il participe à une

conférence des directeurs des pêches de la CPS et il remercie les participants d'avoir soutenu, pendant treize ans, les activités déployées dans le cadre de ce projet.

31. Les représentants des États et territoires membres de la CPS remercient M. Tanaka des services qu'il a rendus à la région et de l'aide apportée par le projet de la FAO. Ils se déclarent en revanche déçus par le fait qu'il ne s'est pas avéré possible d'assurer une transition harmonieuse en confiant à l'une des organisations régionales les responsabilités dévolues jusqu'à présent à la FAO pour assurer le développement de l'aquaculture dans la région. Le représentant des Tonga souligne avec une éloquence remarquable l'importance croissante de l'aquaculture dans la région et la nécessité d'apporter une plus grande assistance à la région en résolvant les problèmes futurs et en récoltant les fruits éventuels de cette action. Il souligne que les Tonga viennent de promulguer une loi visant à asseoir la réglementation du développement de l'aquaculture dans le royaume sur des fondements juridiques solides, et que cette loi s'applique au même titre que la loi sur les pêches – ce qui reflète l'importance que les Tonga attachent à ce problème. Il suggère également d'envisager la culture d'autres espèces d'algues.

32. Plusieurs pays insistent sur une nécessité d'intérêt général : que les organisations régionales et d'autres partenaires aident en priorité les pays à résoudre les problèmes soulevés par le développement du secteur aquacole. Les participants à la Conférence signalent également la nécessité de prêter de nouveau attention au contrôle zoo- et phytosanitaire pour les espèces marines. Tout en prenant acte de l'existence de directives de contrôle zoosanitaire pour les animaux aquatiques, adoptées par la vingt-cinquième Conférence technique régionale sur les pêches en 1994 et par l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), ils rappellent la nécessité, à ce stade, de donner au personnel national chargé du contrôle zoosanitaire, plus axé sur les animaux terrestres, les moyens d'appliquer ces directives aux espèces aquatiques.

33. M. Tim Pickering, de l'Université du Pacifique Sud, se référant au document d'information 5, M. Cameron Hay, de l'Institut des ressources marines, et M. Johann Bell, du Centre international pour la gestion des ressources aquatiques (ICLARM), présentent des exposés sur leurs activités respectives.

34. Le directeur de la division Ressources marines conclut la séance consacrée à l'aquaculture en disant que la CPS a soumis des demandes de financement à Taiwan et à l'AusAID à propos de l'étude d'un site phycocole et de la stratégie régionale en faveur de l'aquaculture.

5. INTERVENTIONS ET COMMUNICATIONS DES ÉTATS ET TERRITOIRES MEMBRES DE LA CPS (REPRÉSENTANTS PARTICIPANT À LA CONFÉRENCE)

35. Une journée entière est consacrée aux communications et à la discussion de points soulevés par les États et territoires membres. De nombreuses questions intéressantes étant soulevées au cours de ces débats spontanés, il est décidé de rédiger une transcription des débats plus détaillée que d'ordinaire, adressée par courrier aux participants et corrigée par ceux-ci après la conférence. Cette transcription est jointe au présent rapport dont elle constitue l'annexe A.

36. Des débats se dégagent toutefois certains points particulièrement importants qui seront ajoutés à la liste des recommandations adoptées par les participants. Sans constituer nécessairement une liste de priorités régionales, il s'agit de problèmes à l'encontre desquels il serait possible et souhaitable de mener une action spécifique :

- qu'une étude soit menée à l'échelle régionale afin d'analyser les aspects économiques de la phycoculture dans la région desservie par la Communauté du Pacifique. Cette étude devrait porter sur l'analyse des avantages économiques offerts par la culture des algues, par rapport à des activités rémunératrices qu'exercent actuellement des communautés océaniennes;

- que le Secrétariat de la Communauté du Pacifique, après consultation de l'Administration des produits alimentaires et pharmaceutiques (FDA) des États-Unis d'Amérique, recherche des possibilités de formation des inspecteurs nationaux, en vue de l'homologation des produits halieutiques conformément aux principes HACCP (Analyse des risques et points de contrôle critiques);

- que, compte tenu de l'importance croissante des principes HACCP pour l'expansion de l'exportation des produits de la pêche par les États et territoires insulaires, le Secrétariat invite les États-unis d'Amérique à convier un représentant de la FDA à se joindre à leur délégation nationale lors de la prochaine Conférence des directeurs des pêches de la CPS.

6. PROGRAMME PÊCHE CÔTIÈRE

37. Le directeur de la division Ressources marines ouvre la séance consacrée au programme Pêche côtière en rappelant sa mission (document de référence 2).

6.1. Section Information

38. Le conseiller en information halieutique présente le travail effectué par la section en s'appuyant sur le document de référence 7. Dans le cadre du Système d'information sur les ressources marines des îles du Pacifique (SIRMIP), il présente également le rapport de la dernière réunion du comité directeur du SIRMIP (document d'information 2).

39. Les représentants de Vanuatu, de Nauru, des Samoa américaines, de Niue, des Tonga, des Îles Cook, des États fédérés de Micronésie, de Fidji et de Kiribati se disent sensibles à la qualité du travail effectué et à l'aide fournie par la section au cours des trois années écoulées.

40. Le représentant de Nauru sollicite l'aide de la section pour la création de supports pédagogiques destinés à des écoles et pour celle d'affiches destinées à une campagne de sensibilisation à la ciguatera; il souhaiterait également bénéficier d'une assistance pour l'impression de la législation nationale en matière de pêche.

41. En réponse à une question posée par le représentant de Niue, qui demande quelles sont les modalités de présentation d'une demande d'assistance, le directeur de la division Ressources marines précise que, tant que ces demandes n'entraînent pas de dépenses importantes, il n'est pas obligatoire de passer par les voies officielles de la CPS; on peut traiter directement avec la section.

42. Le représentant des Tonga sollicite une assistance pour créer une affiche vantant les débouchés offerts par les métiers de la pêche, et présentant ce secteur sous un jour "prometteur". Il demande également au SIRMIP de l'aider à établir une bibliothèque professionnelle au sein du ministère des Pêches.

43. Le représentant des Îles Cook indique que le ministère des Ressources marines publie une foule d'informations mais a quelque difficulté à les diffuser. Il espère que la section Information pourra apporter son aide. Il se déclare également inquiet du fait que certains experts-conseils privés se servent du bulletin *L'huître perlière* de la CPS comme d'un support publicitaire.

44. Le directeur de la division Ressources marines répond que, outre la clause limitative de responsabilité mentionnée dans la plupart des bulletins d'information de la CPS, le contrôle du contenu rédactionnel pourrait être renforcé à l'avenir.

45. Le représentant des États fédérés de Micronésie sollicite une aide pour la publication de divers documents officiels. Il remercie également le SIRMIP de l'aide apportée à la création de la base de données bibliographiques halieutiques.

46. En réponse à une question posée par le représentant de Fidji à propos de la durée des stages de formation en détachement, le conseiller en information halieutique rappelle que des stages courts, de quatre semaines maximum, peuvent être organisés sur demande.

47. Le représentant de la Polynésie française indique qu'un bibliothécaire spécialisé dans les pêches doit être formé et demande si cette formation peut être organisée au niveau régional.

48. Le conseiller en information halieutique répond que ce genre de formation peut être organisée par le SIRMIP à l'Université du Pacifique Sud, mais que les cours doivent être dispensés en anglais.

6.2. Pêche en milieu communautaire

49. La conseillère pour la pêche en milieu communautaire présente le travail réalisé par la section (document de référence 6).

50. Les représentants des Îles Cook, des États fédérés de Micronésie, de Palau, de Niue, du Samoa, de Vanuatu, des Îles Salomon et des Îles Marshall font l'éloge du travail effectué et des résultats obtenus par la section Pêche en milieu communautaire.

51. Le représentant de Fidji exprime son inquiétude quant aux objectifs poursuivis par la section Pêche en milieu communautaire. Il pense que ces objectifs sont confus et que la section a tenté de mener trop d'activités de front. Il ajoute que, à son avis, la section ne possède pas l'expertise nécessaire pour mener à bien l'ensemble de ces activités. Il suggère que la section devrait évoluer vers la gestion communautaire des ressources.

52. Le représentant des Îles Cook se félicite des liens que la section Pêche en milieu communautaire a noués avec les organisations non gouvernementales.

53. Le représentant de Palau demande que lui soit remise une cassette vidéo de l'atelier sur l'acquisition de savoir-faire qui doit se dérouler à Palau en octobre prochain.

54. Le représentant de Niue annonce qu'il sollicitera l'aide de la section Pêche en milieu communautaire dès que sera pourvu le poste d'agent de soutien au rôle des femmes dans le secteur des pêches.

55. Le représentant du Samoa souligne l'importance de la section Pêche en milieu communautaire. Il exprime toutefois sa perplexité devant le changement d'appellation de la section, pensant qu'il ne se justifiait pas puisque la majeure partie du travail continue d'être axé sur les femmes. Il rappelle aux participants que la vingt-sixième Conférence technique régionale sur les pêches avait simplement recommandé de prendre en compte l'importance des activités exercées par les femmes. Il souligne que, si la section devait se pencher sur la contribution des hommes au niveau des activités vivrières et artisanales, elle devrait se montrer très prudente et ne pas encourager excessivement les hommes à participer à la récolte de ressources déjà fortement exploitées. Il exprime également des doutes quant à la participation de la section à des plans de gestion de l'industrie thonière, activité déjà menée par l'Agence des pêches du Forum.

56. Le directeur de la division Ressources marines explique que la section Pêche en milieu communautaire traverse une période de transition et que le document de référence ne mentionne pas le projet envisagé par l'Union européenne, qui apporterait un soutien technique à la section Pêche en milieu communautaire pour les questions socio-économiques.

57. Pour ce qui est des plans de gestion de l'industrie thonière, le directeur de la division Ressources marines ajoute que le projet de promotion du rôle des femmes dans le secteur des pêches était, dans une certaine mesure, fondé sur les spécificités des hommes et des femmes. Il est indispensable de créer des liens entre les plans nationaux de gestion de l'industrie thonière et les intéressés, dont 50 pour cent sont des femmes; la section Pêche en milieu communautaire peut jouer un rôle utile à cet égard.

58. Se référant à la recommandation n° 9 de la dernière Conférence technique régionale sur les pêches, le directeur de la division Ressources marines fait remarquer que trois ans se sont écoulés depuis cette conférence, et qu'il a fallu prendre des décisions dans l'intervalle. Il a été décidé, notamment, d'analyser le rôle des femmes dans le contexte de la communauté tout entière.

59. La conseillère pour la pêche en milieu communautaire précise les raisons du changement d'appellation de la section :

- la section Pêche en milieu communautaire ne saurait limiter son champ d'investigation aux seules femmes si elle veut avoir une bonne connaissance des ressources côtières;

- les activités des femmes dans le secteur halieutique se répercutent sur d'autres activités de ce secteur, et les activités d'autres secteurs ont des conséquences pour les femmes;

- des ateliers sont proposés aussi bien aux hommes qu'aux femmes et, bien qu'ils s'adressent en priorité à des femmes, quelques hommes les ont suivis. Nos supports pédagogiques sont envoyés à de nombreux organismes et sont distribués à des hommes et à des femmes.

60. Le représentant de Vanuatu demande si la section Pêche en milieu communautaire a étudié l'impact des activités des femmes sur le récif; il signale que cela a été fait dans d'autres pays, et déclare qu'il aimerait recevoir des informations à ce sujet.

61. La conseillère pour la pêche en milieu communautaire répond que des informations sur l'impact des activités des femmes sur la pêche des *kais* à Fidji ont été recueillies, dans le cadre du projet de gestion intégrée des ressources côtières. La section va bientôt effectuer des études d'impact en collaboration avec la section Évaluation et gestion des ressources récifales.

6.3 Section Évaluation et gestion des ressources récifales

62. Le directeur de la division Ressources marines, en tant que précédent chef de la section, présente le travail de la section Évaluation et gestion des ressources récifales en s'appuyant sur le document de référence 13. Il signale qu'un rapport circonstancié des activités menées au cours des trois dernières années figurera dans le rapport final du Projet de gestion intégrée des ressources côtières.

63. Le conseiller pour la gestion des pêches en milieu récifal, nouvellement nommé, expose les plans d'avenir qui s'articulent autour d'une demande de financement pour la mise en place d'un projet régional d'évaluation comparative des ressources récifales dans le Pacifique Sud présentée à l'Union européenne. Par ailleurs, il est de nouveau permis d'espérer obtenir des ressources pour la mise en œuvre des éléments principaux de la Stratégie océanienne de gestion de la pêche de poissons de récif vivants, à laquelle la mini-Conférence technique régionale sur les pêches, organisée par la CPS en 1998, a donné son aval.

64. Des directives sont données à la section au cours du débat qui suit; il convient de relever que plusieurs pays se félicitent de l'aide qu'a fournie la section en matière de gestion de la pêche de poissons de récif vivants, que la ciguatera a de nouveau été désignée comme étant un grave problème à la suite d'incidents qui ont été signalés récemment par des pays importateurs. Plusieurs pays applaudissent à l'élaboration d'outils normalisés d'évaluation et de suivi des ressources récifales faciles à utiliser, étant donné que la CPS ne peut pas fournir plus d'aide qu'elle n'en est capable, et qu'il faudra confier à du personnel local le soin de poursuivre et de mener à bien ce travail. Les représentants ne tarissent pas d'éloges sur le détachement d'agents locaux pour participer aux activités de la section et encouragent le Secrétariat à envisager la formation en détachements à la recherche au niveau de la maîtrise ou du doctorat ès-sciences.

65. Les participants demandent instamment à la section de ne pas se laisser guider, pour la mise en œuvre de ses activités, par le souhait de devenir un centre d'excellence en halieutique récifale, mais de se concentrer sur les activités concrètes permettant de répondre aux besoins des États et territoires membres, particulièrement en apportant un appui aux gestionnaires de ressources halieutiques locaux et en soutenant leurs interventions. Il est important qu'elle conserve la capacité de répondre à des demandes urgentes d'aide lorsque surgissent des crises dans la gestion des ressources récifales. Les participants encouragent la section à dépister les problèmes, à inciter les responsables locaux à intervenir et à mettre en place des mécanismes pratiques à l'échelon national ou local. Les participants recommandent officiellement :

- que la section Évaluation et gestion des ressources récifales prenne les devants pour lancer des projets afin d'inciter les gestionnaires de ressources halieutiques, les décideurs et les communautés à intervenir dans la gestion des ressources récifales.

66. Les participants conviennent également qu'il serait utile de réitérer la résolution émanant de la conférence de 1998 au sujet de la nécessité de mettre en œuvre une stratégie régionale pour la gestion de la pêche de poissons de récif vivants. Il est, en effet, urgent de trouver une riposte cohérente au problème qui se pose; les moyens dont dispose actuellement la CPS pour répondre aux demandes des États et territoires membres ne lui permettent que d'entreprendre des activités ponctuelles à court terme. Il est noté que la Banque asiatique de développement pourrait fournir une aide technique à la région dans ce domaine; les représentants encouragent le Secrétariat à exposer les espoirs des États et territoires membres à la Banque.

67. Il est signalé qu'il s'impose d'effectuer des travaux de recherche dans des secteurs autres que les ressources et la gestion des ressources, plus particulièrement la recherche sur le lancement d'entreprises dans le contexte insulaire. Des informations et des conseils sont nécessaires pour déterminer les économies d'échelle et les avantages comparatifs de la pêche et de l'aquaculture.

6.4. Section Formation

68. Le conseiller pour l'éducation et la formation halieutiques décrit aux participants le travail mené par la section en se reportant au document de référence 12.

69. Le représentant de la Polynésie française remercie la section Formation pour les deux cours sur le thon de qualité *sashimi* qu'elle a donnés en 1996 et 1998.

70. Le représentant de Vanuatu exprime sa gratitude à la section pour le concours qu'elle a apporté au stage de préparation à la pêche sur la sécurité et il souhaite que la section continue de distribuer de la documentation et des supports de formation.

71. Le représentant de Fidji remercie la section d'avoir aidé à donner la formation dans le cadre des ateliers consacrés à l'aquaculture, à la manipulation du thon de qualité *sashimi* et aux compétences halieutiques. Il demande également que l'atelier de formation des formateurs à l'analyse des risques et points de contrôle critiques (HACCP) soit répété. Le conseiller pour l'éducation et la formation halieutiques explique que la section Valorisation des produits de la pêche ne dispose pas de financements à l'heure actuelle, mais que sa section est disposée à prêter main-forte jusqu'à nouvel ordre. Des fonds sont disponibles pour l'affectation à court terme d'experts en HACCP et en systèmes qualité. Cependant, il faudrait obtenir le soutien financier des bailleurs de fonds pour pouvoir mener des actions de formation plus exhaustives (ateliers régionaux).

72. Le représentant des Îles Cook remercie la CPS de l'aide qu'elle a fournie au personnel du service des pêches pour la tenue des ateliers sur la manipulation du thon, à la suite desquels plusieurs ateliers ont été organisés dans six îles périphériques.

73. Le représentant des États fédérés de Micronésie remercie le conseiller pour l'éducation et la formation halieutiques de s'être rendu à Pohnpei pour concourir à la création d'un nouvel établissement de formation; il

demande également des éclaircissements sur les critères régissant la planification des activités de la section et demande si les modalités de déplacement pourraient être améliorées de façon à faciliter l'obtention de visas pour l'étranger.

74. Les Samoa américaines n'ont pas participé aux activités de formation de la CPS depuis longtemps, mais le représentant de ce Territoire se félicite du travail effectué par la section et demande son aide pour organiser un atelier de formation à la manipulation du thon et au HACCP. Le conseiller pour l'éducation et la formation halieutiques déclare qu'il est relativement simple d'organiser un tel atelier et que les dispositions à cet effet peuvent être prises pendant la conférence.

75. M. Alastair Robertson, moniteur à l'École des pêches de Nouvelle-Zélande, fait rapidement une démonstration du logiciel de formation élaboré par la section. Ce logiciel est un outil destiné à faciliter la compréhension des aspects économiques de l'exploitation des navires de pêche.

76. La spécialiste de la condition féminine du Bureau technique des femmes du Pacifique présente le guide de formation qui a été élaboré dans le cadre de la sensibilisation des agents de la division Ressources marines aux spécificités hommes-femmes. Ces directives de formation aideront les formateurs à mettre en œuvre des projets de bonne qualité tout en améliorant l'accès des femmes à la formation et à l'éducation.

6.5. Section Techniques de pêche

77. Le conseiller pour le développement de la pêche côtière présente un tour d'horizon triennal (d'août 1996 à août 1999) du travail de la section Techniques de pêche, dont un résumé figure dans le document de référence 9. Dans son exposé, il met l'accent sur les principaux domaines où une assistance technique a été fournie, conformément à l'objectif global de la section, qui consiste à aider les États et territoires à développer des entreprises de pêche commerciale viables sur le plan économique, et à étudier les paramètres des navires, les activités de pêche et les pratiques de valorisation des produits de la pêche. Les principaux sujets traités dans l'exposé sont : l'assistance technique fournie au niveau national (à court et à long terme), les ateliers organisés et les activités de suivi, la participation à des réunions et conférences, les prestations de conseil et les publications réalisées par la section.

78. Pour gagner du temps, les questions ont été remises à plus tard, et les participants ont immédiatement enchaîné par l'examen des actions envisagées par la section Techniques de pêche. Ce thème est introduit par le directeur de la division Ressources marines qui le résume comme suit et donne quelques informations sur son contexte.

79. "La CPS procède de temps à autre à une revue interne d'une partie de la division division Ressources marines. L'an dernier, c'est le programme Pêche côtière qui a réfléchi à l'articulation des différentes sections qui le composent. Ce processus a débouché sur la fusion récente de plusieurs projets distincts, financés par l'AusAID, en un projet unique de développement du secteur halieutique, rattaché au programme Pêche côtière. Cette année, nous concentrons notre attention sur le rôle de la section Techniques de pêche. La présente Conférence des directeurs des pêches vient à point nommé pour demander leur point de vue aux États et territoires membres et pour donner le coup d'envoi à cet exercice.

80. La section Techniques de pêche, qui a pour rôle primordial d'assurer un soutien technique sur le terrain, en vue du lancement de nouvelles entreprises de pêche, traite d'un domaine en rapide mutation. Elle a donc besoin d'être réévaluée à intervalles réguliers. Il y a dix ans, les efforts de la section étaient presque entièrement consacrés à l'expansion d'entreprises de pêche de vivaneau, filière qui, à l'époque, paraissait offrir le maximum de perspectives de développement. Or, les possibilités bien plus grandes de la pêche thonière à la palangre, à l'échelle artisanale, n'ont pas tardé à se manifester, et la section a réorienté ses activités en conséquence. Il se pourrait qu'une nouvelle option technique fasse son apparition et supplante la précédente.

81. Cette réévaluation obéit à un autre impératif. La section Techniques de pêche est la seule partie de la division Ressources marines—en dehors de sa direction—qui soit financée sur le budget ordinaire de la CPS, c'est-à-dire par les contributions statutaires des États et territoires membres. Or, les activités financées au titre du budget ordinaire de la CPS doivent désormais justifier régulièrement de leur existence. C'est la Conférence technique régionale sur les pêches de la CPS—prédécesseur de l'actuelle Conférence des directeurs des pêches—qui, au début des années 90, a exprimé son inquiétude devant la décision prise par l'organe directeur de la CPS de mettre un terme au financement de la section Techniques de pêche sur le budget ordinaire et de supprimer les postes de maître de pêche. Il a fallu un certain temps pour contourner cette décision, mais les recommandations formulées et les priorités définies à l'issue de cette Conférence technique régionale justifiaient le rétablissement de ces postes. Il était évident que la plupart des États et territoires membres préféraient voir leurs contributions investies dans ce genre d'assistance concrète aux nouvelles entreprises de pêche, si tant est que ces contributions dussent être consacrées à la division Ressources marines.

82. Le reste du programme de travail de la division Ressources marines est en majorité financé par des bailleurs de fonds qui, pour la plupart, se livrent à une réévaluation périodique de leurs projets. Ainsi, l'an dernier, l'Union européenne a fait appel à un expert-conseil pour effectuer un examen à mi-parcours du projet SPRTRAMP, et nous envisageons de faire procéder prochainement à une revue de l'ensemble du programme Pêche hauturière par un cabinet indépendant. Il y a deux ans, le Royaume-Uni a envoyé un expert-conseil pour dresser le bilan de son projet de gestion intégrée des ressources côtières. En l'occurrence, la CPS va se livrer à l'examen critique de son propre projet; c'est pourquoi nous faisons appel aux États et territoires membres pour qu'ils nous pilotent. Afin de garantir toute la rigueur souhaitable, j'ai prié le directeur du programme Pêche hauturière de se charger de cet examen. Tony est totalement indépendant de la section Techniques de pêche et ne fait pas partie de cette "chaîne hiérarchique" particulière. Il est en même temps extrêmement compétent dans ces domaines, ayant été chargé, par exemple, de développer la pêche artisanale à la palangre à Fidji pendant plusieurs années et ayant participé de près à la pêche thonière dans l'ensemble de la région, ces dix dernières années.

83. Nous serions heureux de connaître le point de vue des États et territoires membres, à la fin de cette séance : à votre avis, quel devrait être le cap à tenir au cours des trois prochaines années ? Pensez-vous que la section Techniques de pêche doit nécessairement changer de cap ? Les résultats de ces cogitations seront pris en compte dans les réflexions de la direction générale de la CPS et seront, naturellement, communiqués aux États et territoires membres dans mon rapport au CRGA. Le conseiller pour le développement de la pêche côtière vous a déjà parlé des activités qu'il a menées ces trois dernières années, et je vais maintenant laisser la parole aux participants."

84. Avant d'introduire le thème des débats, le directeur attire l'attention des participants sur les orientations envisagées, présentées dans le document de référence 9. Il présente également la liste suivante d'activités éventuelles et d'autres domaines à débattre.

- Poursuite d'activités existantes (à long et à court terme) dans les domaines suivants :

  ⇒ pêche thonière à la palangre, engins et technologie;
  ⇒ traitement à bord, manipulation et réfrigération de la prise;
  ⇒ matériaux, fabrication et mouillage de DCP;
  ⇒ ateliers nationaux sur différents problèmes afférents aux thonidés;
  ⇒ méthodes de transformation à valeur ajoutée pour les thonidés et espèces associées, et
  ⇒ études et conseils sur les possibilités de développement, les paramètres des navires, les besoins en infrastructures, en formation, etc.

- Autres axes de développement nécessitant des investissements supplémentaires :

⇒ pêche sportive et pêche au gros; étude de la faisabilité et des infrastructures requises, y compris les liens avec le tourisme;
⇒ autres modèles de DCP moins coûteux et étude de différents systèmes de radeaux et de configurations de mouillage;
⇒ autres méthodes de transformation à valeur ajoutée des thons et espèces associées, y compris l'établissement d'installations à terre, conformes aux normes en vigueur;
⇒ informations sur la commercialisation des produits de la pêche côtière, notamment des produits à valeur ajoutée; et
⇒ capture et manipulation du poisson de récif vivant à l'aide de méthodes non destructrices.

- Autres thèmes à débattre :

⇒ poste d'auxiliaire-stagiaire (techniques de pêche) : ce type de formation est-il nécessaire ?
⇒ meilleure méthode envisageable pour la demande d'aide de la section par le secteur privé et public;
⇒ l'appellation "section Techniques de pêche" est-elle la plus appropriée ? Ne vaudrait-il pas mieux trouver un nom plus "proche de l'environnement", par exemple "section Développement de la pêche" ?
⇒ le titre de "maître de pêche" est-il le mieux adapté ? Ne conviendrait-il pas de désigner ces deux postes par "spécialistes" ou "techniciens" en développement de la pêche ?

85. Un débat important s'engage sur ce sujet et passe la durée prévue pour la séance; les délibérations se poursuivent en soirée, lors d'une séance officieuse sans interprétation, avec l'accord des participants francophones. Au début du débat, le représentant du Samoa déclare que la discussion doit être orientée de façon à être bien ciblée sur cet important projet et qu'un document détaillé pourrait être utile à cet égard. Le directeur de la division Ressources marines remercie le représentant du Samoa d'avoir fait connaître ses préoccupations mais signale que cet examen a été demandé par la direction de la CPS aux fins de la gestion du programme de travail; en raison du manque de temps, il faut recueillir les premières observations des États et territoires membres avant la prochaine Conférence des directeurs des pêches qui se déroulera dans trois ans. Le directeur de la division Ressources marines ajoute également qu'il accueillera favorablement toutes les contributions qu'il recevra au cours de la semaine, de même que les observations que les représentants lui feront parvenir par écrit après être rentrés. Le représentant du Samoa admet la nécessité de cette approche; un exposé succinct des délibérations et des points soulevés par les représentants sur l'orientation future de la section Techniques de pêche est présenté ci-dessous :

- la section Techniques de pêche recueille un soutien généralisé (Kiribati, Fidji, Samoa, Samoa américaines, Tonga, Îles Salomon, Niue, Nauru et d'autres déclarations de soutien officieuses) pour le travail qu'elle a accompli par le passé, et de nombreux représentants donnent leur aval à la poursuite du programme de travail actuel;

- il n'est pas nécessaire que la section Techniques de pêche s'implique dans la capture et la manipulation de poissons de récif vivants (Kiribati, Fidji, Tonga);

- plusieurs délégations (Kiribati, Nauru, Samoa américaines, Tonga, Niue, Fidji, Polynésie française) se disent vivement intéressées par la mise au point de modèles moins coûteux de bouées et de systèmes de mouillage des DCP, car cette technique est toujours considérée comme un secteur important à développer dans ces pays;

- la fourniture de données sur la commercialisation et la conduite d'études de marché pour le thon frais et les produits du thon à valeur ajoutée suscitent l'intérêt (Fidji, Polynésie française, Tonga, Samoa et autres déclarations d'intérêt officieuses), de même que des contacts pour la commercialisation d'une gamme de produits non thoniers. Les participants considèrent qu'il s'agit d'un secteur important dont les recommandations émanant de ces délibérations pourraient favoriser le développement;

- il faut de la formation et davantage d'information dans le secteur du contrôle de la qualité, du HACCP et des exigences à respecter pour pénétrer sur le marché de l'Union européenne. Plusieurs représentants soulèvent ce point (Fidji, Samoa, Tonga) pendant cette séance; le même point a cependant également été soulevé lors de plusieurs autres séances, car il s'agit d'informations cruciales dont ont besoin les pays qui tentent d'exporter leurs produits;

- une formation à court terme serait plus utile que le détachement pendant un an au poste de stagiaire auprès de la section Techniques de pêche. Les représentants sont d'avis que des formations ou des détachements de moindre durée répondraient mieux à leurs besoins;

- le représentant des Samoa américaines affirme ne pas bien comprendre la méthode utilisée pour demander de l'aide pour les différentes sections du programme Pêche côtière. Le directeur de la division Ressources marines apportera des éclaircissements dans les actes de cette conférence;

- plusieurs représentants sont d'avis qu'il faut recruter un maître de pêche supplémentaire, car les services de ces agents sont fort demandés (Tonga, Niue). Le représentant de Niue recommande également qu'il y ait davantage d'aide à court terme plutôt qu'à long terme afin de permettre de répondre à un plus grand nombre de demandes nationales;

- le débat entourant la pêche sportive et la pêche au gros et le besoin de ressources supplémentaires pour examiner ce secteur n'est pas concluant;

- le représentant des Tonga indique que des fonds supplémentaires sont nécessaires pour la production de publications par la section Techniques de pêche. Il déclare également que son pays est intéressé par la traduction de supports en langue vernaculaire afin de transmettre l'information aux pêcheurs auxquels elle serait le plus utile;

- le représentant de Niue propose que la section Techniques de pêche produise une vidéocassette sur la pêche du thon à la palangre comme aide à la formation pour les États et territoires membres. Ce point a déjà été examiné avec la section Techniques de pêche, et une telle vidéocassette mettrait en valeur le manuel sur la pêche thonière à la palangre sur laquelle la section travaille actuellement. Cependant, il faudrait trouver un financement pour le manuel et la vidéocassette;

- le représentant de Nauru déclare que son pays souhaite vivement obtenir de l'aide dans le secteur de la valorisation du thon et des espèces associées, éventuellement par le biais d'actions de formation à court terme;

- un débat s'engage sur l'intitulé de la section Techniques de pêche et du poste de maître de pêche. Le débat est écourté, faute de temps, mais le sentiment généralisé des participants est que la section Techniques de pêche est impliquée dans de nombreux secteurs autres que la prise de poisson et que l'intitulé "section Développement de la pêche" conviendrait davantage. Dans le même ordre d'idée, le terme "maître de pêche" semble être trop précis pour rendre compte de la vaste gamme de tâches entreprises par les titulaires. Il est donc proposé d'adopter les intitulés de "chargé du développement de la pêche" ou "technicien du développement de la pêche"; ces propositions font l'objet d'une recommandation.

7. DÉCLARATIONS/EXPOSÉS PAR LES OBSERVATEURS ET D'AUTRES PARTICIPANTS

7.1 Agence australienne pour le développement international (AusAID)

86. Le représentant de l'AusAID présente un exposé qui est résumé ci-dessous :

87. L'appui au développement durable de la pêche dans le Pacifique est un élément primordial du programme de développement australien. L'AusAID apporte à l'heure actuelle son appui à une vaste gamme d'activités halieutiques aux niveaux régional et bilatéral. Dans le cadre des accords bilatéraux, l'AusAID finance des projets au Samoa, aux Tonga et en Papouasie-Nouvelle-Guinée. Au niveau régional, l'organisation est un important bailleur de fonds des programmes Pêche côtière et Pêche hauturière de la CPS et finance le poste de conseiller pour la gestion des pêches de l'Agence des pêches du Forum (FFA).

88. L'AusAID maintiendra sa participation à ces mécanismes de financement régionaux afin de rassurer les organisations régionales quant à la certitude des financements et de leur donner une plus grande marge de manœuvre pour affecter leurs ressources selon les priorités et mettre en œuvre des activités qui correspondent le plus aux besoins de leurs membres.

89. L'AusAID est disposée à collaborer avec les organisations régionales et les pouvoirs publics nationaux à l'exécution de ces activités.

7.2. Programme régional océanien de l'environnement (PROE)

90. Le représentant des Îles Cook remercie le représentant du PROE pour la formation à l'étude des récifs coralliens et aux méthodes de surveillance, organisée en 1994. Il note toutefois que certaines de ces méthodes n'ont pas abouti aux résultats escomptés et ont dû être modifiées. Le représentant des Îles Cook se demande donc si les méthodes enseignées actuellement dans le cadre des ateliers du PROE sont les mieux adaptées aux îles du Pacifique. Il prend acte également de la nécessité d'une collaboration étroite des ministères de l'Environnement et de la Pêche sur cette initiative.

91. Le représentant du PROE remercie le représentant des Îles Cook de l'avoir tenu au courant des résultats de la formation dispensée et des initiatives de suivi mises en place depuis l'atelier consacré à la surveillance des récifs coralliens. Il remarque que les méthodes enseignées actuellement dans le cadre des ateliers du PROE sont validées à l'échelle internationale, notamment celle qui a été adoptée par les Îles Cook.

7.3. Recherche océanographique

92. Le représentant du Secrétariat général du Forum présente un exposé sur la recherche océanographique menée dans le Pacifique, à la demande de la SOPAC. Il évoque notamment les problèmes cités par Alfred Soon dans son rapport sur la mise en œuvre du système de recherche océanographique dans le Pacifique. Il cite les recommandations formulées dans ce rapport, notamment celle qui vise à promulguer des lois sur lesquelles se fonderaient des règlements concernant la recherche océanographique.

7.4 Document du groupe de travail Océanographie

93. Le Secrétariat général du Forum présente le document d'information 23, "Initiatives régionales, priorités et politiques des bailleurs de fonds en matière d'océanographie", rédigé par le groupe de travail Océanographie du Conseil des organisations régionales du Pacifique (CORP).

94. L'exposé décrit le contexte dans lequel a été constitué le groupe de travail Océanographie du CORP et la mission qui lui a été confiée par les dirigeants du CORP et du Forum dans le domaine de la politique générale et de la coordination des actions en matière d'océanographie. Les directeurs des services des pêches sont informés que le document de travail sera peaufiné et qu'il tiendra compte des priorités régionales définies au cours de la conférence.

95. Le document de travail du groupe Océanographie est bien accueilli et les directeurs des services des pêches lui donnent leur aval. Les participants approuvent également le rôle joué par le groupe de travail

Océanographie, qui œuvre à la mise au point d'une stratégie océanienne pour le secteur océanographique, afin de tenir compte des problèmes de redondance et de déterminer les priorités de ce secteur dans la région.

96. Les participants prennent acte de l'inclusion des priorités régionales arrêtées par les directeurs des services des pêches dans le document de travail (document d'information 23).

7.5 Agence des pêches du Forum (FFA)

97. Le directeur adjoint de l'Agence des pêches du Forum présente brièvement le travail réalisé par l'organisation, dont il décrit la mission : assurer la pérennité des ressources et optimiser les avantages économiques que peuvent en retirer les États et territoires membres de l'Agence des pêches du Forum.

98. Il indique aux participants quels sont les problèmes essentiels rencontrés par l'Agence des pêches du Forum, notamment les plans nationaux de gestion de la pêche thonière, le processus multilatéral de haut niveau et les aspects juridiques, les problèmes de surveillance, de contrôle et de suivi qu'il implique, l'évolution du secteur national, la rentabilité et la productivité de cette filière.

7.6 The Nature Conservancy

99. Le représentant de The Nature Conservancy (TNC) présente un exposé en se référant au document d'information 4.

100. Il décrit le but et les objectifs de TNC, l'une des organisations les plus efficaces dans le domaine de la protection de l'environnement. Il informe ensuite les participants que TNC a participé à un certain nombre d'activités liées aux ressources marines et à la pêche, au niveau régional et national, notamment à Palau, dans les États fédérés de Micronésie (Pohnpei), aux Îles Salomon et en Papouasie-Nouvelle-Guinée.

101. Il décrit ensuite la collaboration qui existe entre la CPS et TNC et qui permet d'aider les États et territoires membres à gérer le commerce de poissons de récif vivants d'une manière efficace et durable.

7.7 Programme d'exploitation des océans Canada-Pacifique Sud (C-SPOD)

102. Le représentant de C-SPOD présente un exposé en se référant au document d'information 21.

103. Le programme d'exploitation des océans Canada-Pacifique Sud constitue l'une des principales interventions du Canada en Océanie. Il reflète le point de vue du Canada et de la région Pacifique, qui voient dans la mise en valeur des ressources océaniques une priorité urgente. Axé sur l'exploitation durable des ressources marines vivantes de la région, le programme encourage la création de partenariats régionaux et incite les pays à faire leurs les résultats obtenus et à en répondre. La phase II du programme C-SPOD, qui s'étale sur sept ans, est dotée d'un budget de 14 millions de dollars canadiens. Il s'agit d'un programme purement régional; les projets sont mis au point et déployés par quatre organisations régionales océaniennes : l'Agence des pêches du Forum du Pacifique Sud (FFA), le Secrétariat de la Communauté du Pacifique (CPS), le Programme régional océanien de l'environnement (PROE) et l'Université du Pacifique Sud (USP). Le Secrétariat de la Communauté du Pacifique (CPS) et la Commission océanienne de recherches géoscientifiques appliquées (SOPAC) sont membres du comité directeur du programme et participent à certains projets. La coordination est assurée par le Secrétariat général du Forum (Suva, Fidji) et *LGL Limited*, une agence de recherche sur l'environnement (Canada).

104. Onze projets ont d'ores et déjà été approuvés. Ceux qui ont été établis par l'Agence des pêches du Forum sont axés sur la coordination de l'observation, du contrôle et de la surveillance et l'élaboration de plans de gestion de la pêche thonière dans différents pays. Le Secrétariat général du Forum vient de terminer une étude sur l'exportation des produits de la pêche (poissons destinés à la restauration et à l'aquariophilie) en Amérique du Nord et propose un autre projet qui fera suite aux recommandations formulées dans le cadre de cette étude. Le

PROE a mis au point des projets de gestion des systèmes côtiers, de protection des tortues et de prévention de la pollution marine. Les projets de l'Université du Pacifique Sud s'attachent à renforcer le programme d'études océanographiques, à multiplier les bourses octroyées aux étudiants de la région et à améliorer l'éducation et la formation en aquaculture et en valorisation des produits de la pêche. Les premiers résultats montrent que tous ces projets sont porteurs de bénéfices pour les pays insulaires océaniens.

7.8 Collège maritime australien

105. Le représentant du Collège maritime australien (AMC) présente le programme de travail de cet établissement. En voici un résumé.

106. Les industries halieutiques de la région Pacifique sont susceptibles d'être frappées par des crises mondiales qui affectent la gestion des pêches. Elles ressentent également l'impact croissant des préoccupations environnementales sur la politique et la gestion des ressources marines. L'industrie halieutique doit prendre l'initiative en matière de gestion de l'environnement et adopter une approche plus globale de la gestion des ressources, contrairement à sa démarche traditionnelle. Pour répondre à cet impératif, il faudrait offrir des formations ciblées, dépassant l'enseignement fondé sur la compétence, qui portent sur la gestion de l'environnement et qui utilisent des outils économiques modernes de gestion des ressources marines. Cette conception pluridisciplinaire de la gestion présente des avantages en termes de développement économique, de commercialisation et de protection des droits d'accès, et elle permet de participer plus efficacement au processus d'affectation des ressources.

7.9 Fisheries Management Services

107. Le représentant de *Fisheries Management Consultancy International Limited* s'adresse aux participants à propos de :

La formation à l'application de la législation en matière de pêches dans le Pacifique Sud

108. *Fisheries Management Consultancy International Limited* (FMCIL) est présenté aux participants, ainsi que son objectif : conseiller l'industrie, les gouvernements et les organismes internationaux sur les aspects techniques, politiques et pédagogiques, au travers d'une approche pluridisciplinaire des questions halieutiques.

109. *Fisheries Management Services* (le bras national de FMCIL), en collaboration avec le Nelson Polytechnic, l'École des pêches de Nouvelle-Zélande, a dispensé une formation sur les règles de conformité à des entreprises de pêche néo-zélandaises et à d'autres organisations, telles que la Commission du Traité sur les pêches de Waitangi.

110. Cette formation vise à éduquer les intéressés à leurs responsabilités et aux obligations légales qui découlent de la législation sur les pêches, afin de s'assurer qu'ils s'y conforment et qu'ils gèrent correctement et de façon durable les ressources halieutiques. FMCIL croit savoir que ce type de formation constitue une première pour la Nouvelle-Zélande, voire pour la région. Elle s'est avérée extrêmement fructueuse : en Nouvelle-Zélande, les intéressés ont changé de comportement et adopté une attitude plus respectueuse de la législation et pensent que, si cette formation est dispensée dans d'autres pays de la région du Pacifique Sud, il n'y a aucune raison pour qu'elle n'y soit pas également couronnée de succès.

111. Il est envisagé de dispenser une formation à l'application de la législation en matière de pêche à des stagiaires de la CPS qui se rendent tous les ans en Nouvelle-Zélande, ou de dispenser cette formation aux différents pays dans le cadre de programmes financés au titre de l'aide au développement.

112. Cette formation doit tenir compte des besoins nationaux mais peut aborder les domaines suivants : i) compétences en application de la réglementation, c'est-à-dire la surveillance; les notes de terrain; la recherche; les véhicules, les navires, les endroits, les arrestations; la saisie des moyens de preuves et la vérification des

éléments matériels; la maîtrise des lieux; l'évaluation des informateurs; l'analyse du renseignement; la liaison avec la clientèle et l'éducation de celle-ci; ii) la planification opérationnelle; le processus d'évaluation; la gestion des dossiers, c'est-à-dire la rédaction de rapports; l'exposition sommaire des faits; la préparation des chefs d'accusation; les mémoires de preuves; la liste de témoins et de pièces à conviction; iii) le système de gestion des pièces à conviction; iv) la procédure du tribunal, c'est-à-dire la présentation de preuves; v) les systèmes juridiques, c'est-à-dire la rédaction de lois; le genre de preuves; les normes relatives aux preuves; vi) les compétences d'observateur.

7.10 Université du Pacifique Sud (USP)

113. Le représentant de l'Université du Pacifique Sud présente un exposé en s'appuyant sur le document de référence 8. Un résumé de ce document figure ci-dessous :

114. Le projet de développement de la valorisation des produits de la pêche est mis en œuvre par le Programmes des études maritimes de l'Université du Pacifique Sud et financé par le gouvernement du Canada dans le cadre du Programme d'exploitation des océans Canada-Pacifique Sud. Pour conduire ces activités, l'USP collaborera avec des partenaires régionaux, nationaux et au niveau villageois. Le projet s'adresse à tous les pays membres de l'USP (Îles Cook, Fidji, Kiribati, Îles Marshall, Nauru, Niue, Samoa, Îles Salomon, Tokelau, Tonga, Tuvalu, Vanuatu), en plus de Palau et des États fédérés de Micronésie.

115. L'objectif global consiste à tirer un meilleur parti des ressources littorales et côtières qui sont importantes pour la sécurité alimentaire locale dans les pays insulaires du Pacifique; l'objectif secondaire est d'augmenter la compétence et la capacité de l'USP à appuyer de futurs efforts dans le secteur du développement de la valorisation des produits de la pêche.

116. Les objectifs du projet sont les suivants :

- améliorer la qualité des produits de la pêche sur les marchés nationaux;
- améliorer la sécurité alimentaire;
- améliorer le niveau de vie des artisans-pêcheurs;
- réduire le gaspillage et les maladies liées aux produits de la mer.

117. L'évaluation des besoins a été effectuée en collaboration avec le comité consultatif du projet et des membres de la CPS, de la FAO, du Secrétariat général du Forum, de l'Université du Pacifique (USP) et d'autres intervenants. L'évaluation des besoins comportait une recherche bibliographique, des entrevues, des enquêtes et des missions d'observation à Fidji, aux Îles Salomon, à Vanuatu, au Samoa, aux Tonga et à Kiribati. Il a été proposé de rédiger un rapport sur l'état de l'environnement marins.

118. La stratégie mise au point pour le projet comporte les activités suivantes :

119. mise au point de cursus pour les écoles primaires et secondaires, les centres de formation rurale et les établissements de formation halieutique;

- élaboration et déploiement campagnes médiatiques et de sensibilisation de la population à la bonne manipulation du poisson;
- recherche sur de nouvelles sources alimentaires, la technologie appropriée pour la conservation du poisson et sa transformation à valeur ajoutée au niveau des ménages et de la communauté;
- élaboration et production de supports de formation pour les ateliers s'adressant aux pêcheurs et aux marchands de poisson.

7.11 Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) – Bureau sous-régional pour les îles du Pacifique

120. Le bureau sous-régional pour les îles du Pacifique de la FAO, créé en 1996, couvre sept pays membres dans la région. Niue, les Îles Marshall et Palau ont officiellement demandé de devenir membres de la FAO cette année. Il est prévu que leur demande sera acceptée lors de la conférence de la FAO qui se tiendra plus tard cette année.

121. La FAO met en œuvre le projet d'aide à la pêche pour les petits pays insulaires en développement; elle se concentre sur : 1) un renforcement des mécanismes institutionnels et des moyens nationaux; 2) un renforcement de la sauvegarde et de la gestion des ressources halieutiques dans les ZEE; 3) l'amélioration de la gestion et de la conservation des produits en aval de la pêche; 4) la sécurité en mer; 5) le renforcement du rôle économique des industries nationales de la pêche et la privatisation des investissements dans le secteur de la pêche, ainsi que le développement. La conférence des ministres de l'aquaculture du Pacifique Sud-Ouest, qui s'est déroulée aux Tonga en avril 1999, a recommandé la mise en œuvre du code de conduite pour une pêche responsable afin d'améliorer davantage encore les statistiques sur la pêche et, partant, la sécurité et la qualité des produits de la pêche.

122. Deux ateliers régionaux (statistiques halieutiques, code de conduite) seront de nouveau organisés en 2000. L'aide technique fournie par la FAO aux pays membres est assurée par le biais du programme de coopération technique, le programme spécial pour la sécurité alimentaire, le fonds spécial *Telefood.*

123. Au nom du siège de la FAO, l'agent des pêches du Bureau sous-régional pour les îles du Pacifique remercie la CPS et ses États et territoires membres pour l'aide qu'ils ont apportée au Projet océanien de développement de l'aquaculture de la FAO au cours des dix dernières années, à l'occasion de l'achèvement de ce programme qui arrive à terme en août 1999.

7.12 Nelson Polytechnic

124. M. Alistair Robertson, qui représente l'École des pêches de Nelson, prend brièvement la parole. Après avoir évoqué la longue et profitable relation existant entre l'École et la Communauté du Pacifique, il souligne qu'il pourrait exister d'autres possibilités de financement pour les Océaniens souhaitant suivre une formation halieutique en Nouvelle-Zélande grâce aux bourses d'études Aotearoa et au programme PIIDS. Les personnes intéressées peuvent s'adresser à la mission diplomatique néo-zélandaise de leur lieu de résidence ou écrire au secrétaire de l'École des pêches. Comme la question de la certification de la qualité des produits de la pêche a été soulevée nombre de fois lors de la conférence, il pense qu'il vaut la peine de relever que, bien que l'École soit principalement un établissement de formation et non un cabinet d'experts-conseils, de nombreux enseignants possèdent des antécédents professionnels dans l'industrie, sont qualifiés pour ce qui concerne les principes du HACCP et pourraient éventuellement prêter main-forte.

7.13 Centre australien pour la recherche agricole internationale (ACIAR)

125. Le Centre australien pour la recherche agricole internationale (ACIAR) apporte aide et encouragements aux chercheurs australiens afin qu'ils utilisent leurs compétences pour venir en aide aux pays en développement. Pour ce faire, il met en place des projets qui favorisent la conclusion d'ententes internationales de recherche en partenariat qui permettent à des chercheurs australiens de collaborer avec des homologues de pays en développement afin de trouver des solutions aux problèmes prioritaires des pays partenaires. Le programme des pêches de l'ACIAR recouvre une variété de stratégies et de milieux de production, depuis la pêche en mer et en eau douce et les enjeux de la gestion responsable jusqu'aux systèmes d'aquaculture, de mariculture et l'amélioration des ressources halieutiques. Conscient de l'importance de la pêche pour les pays de la région, l'ACIAR est resté fermement engagé à résoudre les problèmes halieutiques dans les îles du Pacifique; il a financé 27 projets pour un total de 10,6 millions de dollars australiens au cours des quinze dernières années; sept projets sont toujours en cours. Il a, pour cela, mis en œuvre des activités dans neuf pays membres de la CPS et noué de

solides liens avec des organismes régionaux compétents, notamment la CPS, l'Agence des pêches du Forum et l'ICLARM, pour ne nommer que les plus importants. Le renforcement des moyens au sein des institutions partenaires par des mécanismes officiels et officieux est un élément phare de tous les projets.

8. LE PROGRAMME PÊCHE HAUTURIÈRE

126. Le coordonnateur du programme Pêche hauturière présente les grandes lignes de son programme en s'appuyant sur les documents de référence 3, 4 et 5. Il aborde cinq sujets : 1) tour d'horizon de la pêcherie thonière dans le Pacifique occidental et central; 2) état des stocks; 3) tour d'horizon du programme Pêche hauturière; 4) rapport sur le comité permanent sur les thonidés et marlins; et 5) examen du rôle futur du programme Pêche hauturière.

8.1 Tour d'horizon du programme Pêche hauturière

127. Le coordonnateur du programme Pêche hauturière fait un tour d'horizon (document de référence 5) de la pêcherie thonière dans le Pacifique occidental et central (à l'ouest du 150° O). Il la décrit comme étant très diversifiée; on y trouve à la fois de petites entreprises artisanales dans les eaux côtières des États et territoires océaniens et de grandes entreprises industrielles de pêche à la senne, à la canne et à la palangre, tant dans les zones économiques exclusives des États et territoires océaniens qu'en haute mer. Les principales espèces ciblées par ces flottilles sont la bonite (*Katsuwonus pelamis*), le thon jaune (*Thunnus albacares*), le thon obèse (*T. obesus*) et le germon (*T. alalunga*).

128. Les prises annuelles sont demeurées relativement stables depuis 1991, après avoir augmenté régulièrement au cours des années 80. Cependant, la prise de 1998 est estimée à 1 773 787 tonnes, soit une augmentation sensible (plus de 200 000 tonnes) par rapport à la prise de 1997; il s'agit de la plus forte prise dans les annales pour la région, et elle éclipse la prise de thon de 1991 qui atteignait 1 647 000 tonnes. La prise à la senne représente environ 65 pour cent du total, celle à la canne 15 pour cent et celle à la palangre 11 pour cent; les 9 pour cent qui restent sont réalisés à la traîne et par divers engins artisanaux, principalement en Indonésie orientale et aux Philippines. La prise de thon de 1998 constitue 77 pour cent du total approximatif des prises dans l'océan Pacifique, qui atteignaient 2 281 444 tonnes en 1998 et 52 pour cent de la prise mondiale de thon qui est estimée provisoirement à 3 400 121 tonnes.

129. En 1998, la prise de bonites a également atteint le chiffre record de 1 166 861 tonnes, soit 66 pour cent du total des prises. Les prises de thon jaune (407 391 tonnes; 23%) et de thon obèse (97 603 tonnes; 5%) accusaient une légère baisse par rapport à celles de 1997, tandis qu'une légère augmentation par rapport à 1997 de la prise de germon (Pacifique Nord et Sud), qui a atteint 101 933 tonnes (6%), en faisait la prise la plus élevée des vingt dernières années.

130. En 1998, les prises des **senneurs** de 1 158 326 tonnes battaient le record de tous les temps et éclipsaient le record précédent établi en 1991, qui était tout juste inférieur à 1 million de tonnes. La prise de bonite (888 740 tonnes; 77%) représentait la majeure partie de cette prise record et dépassait de 250 000 tonnes celle réalisée en 1997. La prise de thon jaune (250 279 tonnes; 21%) affichait une légère augmentation par rapport au niveau de 1997, tandis que celle du thon obèse (19 307 tonnes; 2%) était bien inférieure à la prise d'environ 30 000 tonnes de 1997. Les quatre principales flottilles (Japon, Corée, Taiwan et États-Unis d'Amérique) ont toutes augmenté leurs prises en 1998; la flottille taiwanaise a connu les plus fortes augmentations (100 000 tonnes). Les flottilles de senneurs nationales océaniennes ont pris 100 000 tonnes, soit près de 10 pour cent des prises réalisées à la senne en 1998; la flottille de Papouasie-Nouvelle-Guinée a capturé 247 200 tonnes en 1998, contre 23 800 tonnes en 1997. D'autres flottilles nationales océaniennes et les pays pratiquant la pêche hauturière ont également enregistré une augmentation des prises en 1998, particulièrement de bonites. Cette augmentation du total des prises s'accompagnait d'un accroissement important du taux de prise (prises par journée de pêche et de recherche) dans la majorité des cas.

131. En 1998, les prises **à la canne** de 262 678 tonnes affichaient une légère diminution par rapport à celles de 1997 et représentaient 15 pour cent du total dans l'océan Pacifique occidental et central. Comme par les années passées, la bonite représentait la vaste majorité des prises (86%); le germon pris par les flottilles côtières et hauturières du Japon dans les eaux tempérées du Pacifique Nord (9%), le thon jaune (4%) et une faible proportion de thon obèse (1%) représentaient le reste. Si l'on effectue la ventilation par flottille, la flottille japonaise pratiquant la pêche hauturière et au large (118 822 tonnes) et la flottille indonésienne (86 466 tonnes) ont réalisé la majorité des prises; la flottille des Îles Salomon a réalisé des prises de 22 089 tonnes.

132. Les prises de 1998 réalisées par les flottilles de **palangriers**, soit 193 850 tonnes, ne représentent que 11 pour cent du total dans le Pacifique occidental et central, mais elles rivalisent avec celles des senneurs, pourtant bien plus importantes, sur le plan de la valeur marchande. Les prises de 1998 représentent une augmentation minime par rapport à celles de 1997 qui atteignaient 193 448 tonnes. La composition par espèce des prises réalisées à la palangre en 1998 était de 32 pour cent de thon jaune, 34 pour cent de germon et 33 pour cent de thon obèse, mais ces valeurs varient fortement selon la région et la flottille. Comme par les années passées, la majeure partie des prises de 1998 a été réalisée par les flottilles pratiquant la pêche hauturière au moyen de navires de grande taille du Japon, de la Corée et de Taiwan. L'effort de ces flottilles porte sur une vaste zone, car elles ciblent le thon obèse et le thon jaune pour le marché du *sashimi* congelé et le germon dans les eaux plus tempérées pour la conserverie. Les flottilles de haute mer du Japon, de la Chine populaire et de Taiwan, par contre, se limitent aux eaux tropicales et ciblent le thon obèse et le thon jaune pour le marché du *sashimi* frais.

133. En 1998, la prise à la **traîne** de germon du sud qui atteignait 4 893 tonnes affichait une légère augmentation par rapport à celle de 1997 mais demeurait inférieure à la plupart des prises des dernières années. Comme les années précédentes, la prise et l'effort se concentraient dans deux principales zones : les eaux côtières entourant la Nouvelle-Zélande et le Pacifique central aux abords de la convergence subtropicale.

134. Le maître de recherche halieutique présente l'état actuel des quatre stocks de thonidés dans le Pacifique occidental et central en s'appuyant sur le document de référence 5.

- Bonite : Les indices de pêche dont nous disposons (prises par unité d'effort et données sur la taille) laissent à penser que les stocks de bonite dans le Pacifique occidental et central présentent une variation interannuelle considérable, mais que la pêche exerce peu d'effets mesurables. L'analyse des données sur la récupération de marques, qui indique que les taux d'exploitation au début des années 90 se situaient aux environs de 0,20 (c'est-à-dire que la pêche représentait 20% de la mortalité totale), corrobore cette interprétation des données sur la pêche. L'application de méthodes modernes d'évaluation des stocks devrait fournir des renseignements plus détaillés sur l'état futur du stock de bonite.

- Thon jaune : Les indices de pêche fondés sur les prises par unité d'effort et la taille ne permettent pas de conclure que la pêche ait eu un effet néfaste sur les stocks de thon jaune dans le Pacifique occidental et central. Les résultats d'un modèle basé sur la taille et la structure par âge (MULTIFAN-CL) corroborent en grande partie ces indications et proposent une interprétation cohérente des données sur les prises, l'effort, la taille et le marquage. Dans la plupart des zones, l'impact de la pêche semble être faible, sauf peut-être aux Philippines et en Indonésie orientale, où les taux d'exploitation locaux sont relativement élevés. L'estimation du recrutement présente des variations considérables, liées éventuellement aux effets climatiques océaniques, qui influent à leur tour sur la variabilité de la biomasse de la population. La biomasse de la population semble accuser une tendance à la baisse au cours des dernières années, vraisemblablement en réaction à des facteurs écologiques plutôt qu'à l'impact de la pêche. Il n'est pas prévu que cette tendance se maintienne, mais la situation devrait être suivie soigneusement au cours des prochaines années.

- Thon obèse : il peut être démontré que le thon obèse a une croissance plus lente et une plus grande longévité et que, par conséquent, est plus vulnérable à la pêche que la bonite et le thon jaune. les résultats d'une campagne limitée de marquage indiquent que les taux d'exploitation du thon obèse sont au moins

aussi importants que ceux de la bonite et du thon jaune. Des estimations préliminaires de l'abondance relative du stock à partir de données uniformisées sur les prises par unité d'effort à la palangre indiquent qu'il y a diminution de l'abondance depuis la fin des années 70 dans le Pacifique occidental et central et, depuis 1990, dans le Pacifique oriental. bien que ces estimations requièrent une étude plus approfondie, les résultats préliminaires font naître des inquiétudes au sujet de la surpêche et du déclin de la biomasse adulte. Des études d'évaluation du stock prévues pour l'année prochaine devraient permettre d'émettre des avis plus éclairés sur l'état du stock dans un proche avenir.

- Germon du sud : Les indices de pêche et les résultats d'une modélisation fondée sur la taille et la structure par âge (MULTIFAN-CL) laissent craindre que le stock de germon du sud n'ait décliné d'importance à partir du milieu des années 70 jusqu'au début des années 90. Cette diminution de la biomasse du stock est attribuée à une chute brutale du recrutement au milieu des années 70, qui était peut-être liée à une modification à grande échelle du régime climatique. Le redressement partiel des indices de prises par unité d'effort à la palangre au cours des années 90 signale peut-être un retour à des niveaux de recrutement plus élevés. Les taux d'exploitation approximatifs ont augmenté à la fin des années 80 et au début des années 90 mais demeurent à un niveau modeste. Une actualisation de l'analyse MULTIFAN-CL, devant inclure de récentes données sur la pêche et intégrer la modélisation des données de marquage du germon, est prévue pour l'année prochaine.

135. Le représentant des Samoa américaines demande si la diminution de la biomasse du germon est liée aux phénomènes *El Niño* (ENSO). Le maître de recherche halieutique fait remarquer que, selon une hypothèse, ces phénomènes entraveraient la reproduction dans le Pacifique occidental mais que, en revanche, la reproduction de certaines espèces de thonidés pourrait bien reprendre dans le Pacifique oriental, lorsque l'ENSO aura cessé. Le phénomène ENSO, particulièrement long dans les années 90, pourrait avoir un impact plus prononcé sur la reproduction que les phénomènes *El Niño* isolés qui se sont manifestés en 1982-83 et en 1986-87.

136. Le représentant des Îles Salomon demande si la diminution de la biomasse du thon jaune pourrait s'expliquer par l'augmentation de l'effort de pêche à la senne. Le maître de recherche halieutique indique qu'il est possible que le déclin de la biomasse du thon jaune soit lié à des variations de la reproduction à l'échelle décennale. L'augmentation de l'effort de pêche à la senne n'explique pas à elle seule cette régression, du fait du taux d'exploitation faible à moyen dans la plupart des zones. Le représentant demande en outre si le déclin de la biomasse ou de la prise est lié au prix du poisson. Le maître de recherche halieutique répond que les prix reflètent probablement les niveaux de prise et fait remarquer que le prix de la bonite, par exemple, est peu élevé à l'heure actuelle (moins de 500 USD la tonne), après la production record de 1998.

137. Les maîtres de pêche de la CPS demandent que les taux de prise à la palangre soient exprimés en kilogrammes par hameçon, en plus de la quantité par hameçon. Cette demande pourra être satisfaite dans des études futures, le cas échéant.

138. La pêche de requin à la palangre augmente dans plusieurs États côtiers, et le représentant de Palau Nature Conservancy demande si le programme Pêche hauturière surveille la pêche au requin. Le coordonnateur du programme Pêche hauturière fait remarquer que le programme Pêche hauturière mène principalement des recherches sur les quatre espèces de thonidés, mais qu'il a récemment dépêché des observateurs en mer, à bord de palangriers de pêche au requin, aux Îles Salomon, ce qui a permis de recueillir quelques informations sur ce type de pêche.

139. Le coordonnateur du programme Pêche hauturière décrit les activités que mène actuellement le programme (document de référence 3) dans trois grands domaines de recherche : 1) statistiques et suivi, 2) biologie et écologie des thonidés et 3) évaluation et modélisation. Le statisticien des pêches présente la section Statistiques halieutiques, qui assure : 1) la collecte de données, 2) la compilation des données, 3) la diffusion des données, 4) la gestion des systèmes statistiques des services des pêches nationaux et 5) la présidence du groupe Statistique du comité permanent sur les thonidés et marlins. Le coordonnateur du programme Pêche hauturière

cite des exemples d'activités entreprises dans les deux autres sections de recherche, et conclut son exposé par un bilan financier, qui décrit les priorités des travaux actuels et futurs et les perspectives de financement.

8.2 Rapport sur la réunion du comité permanent sur les thonidés et marlins

140. Le coordonnateur du programme Pêche hauturière décrit les profonds changements apportés à la structure et au mode de fonctionnement du comité permanent sur les thonidés et marlins, et intervenus depuis la dernière Conférence technique régionale des pêches, en 1996. Ce réaménagement, qui augmente le nombre de membres, supprime la fonction d'évaluation qui était impartie au programme Pêche hauturière et simplifie les modalités de coopération scientifique, avait été proposé au cours de la dixième réunion du comité permanent sur les thonidés et marlins, en juin 1997, et approuvé par le comité des représentants des gouvernements et administrations en octobre 1997. Le coordonnateur du programme Pêche hauturière fait ensuite le point sur les travaux des deux dernières réunions annuelles du comité permanent sur les thonidés et marlins (onzième réunion, Honolulu, juin 1997; douzième réunion, Tahiti, juin 1999) en s'appuyant sur le document de référence 4. Les principaux résultats obtenus par le comité permanent sur les thonidés et marlins sont la révision de la composition du comité permanent sur les thonidés et marlins et la création de six groupes d'étude, un atelier sur l'approche de précaution (lors de sa onzième réunion) et l'obtention d'un consensus scientifique sur la situation des quatre stocks de thonidés (lors de sa douzième réunion). Le coordonnateur du programme Pêche hauturière constate que, sous sa nouvelle forme, le comité permanent sur les thonidés et marlins est devenu un prestataire de conseils sur la pêche hauturière qui fait autorité dans la région. Il remercie 'Akau'ola d'avoir assuré la présidence du comité permanent sur les thonidés et marlins pendant deux années critiques, ainsi que le Conseil de gestion des pêches dans le Pacifique occidental et les autorités de France et de Polynésie française pour le concours financier qu'elles ont apporté aux onzième et douzième réunions du comité permanent sur les thonidés et marlins.

141. Le représentant de Papouasie-Nouvelle-Guinée s'inquiète des erreurs et omissions qui émaillent les statistiques halieutiques. Le statisticien des pêches passe en revue les mesures de contrôle de la qualité appliquées par la section Statistiques et suivi, ainsi que les améliorations apportées à la couverture statistique depuis 1996.

142. Un débat nourri s'instaure à propos du réaménagement du comité permanent sur les thonidés et marlins. Les représentants des Samoa américaines, du Samoa occidental et de Fidji expriment leur inquiétude devant le fait que les changements proposés n'aient pas été soumis à la Conférence des directeurs des services des pêches pour accord. En outre, les représentants se déclarent préoccupés par les principes de divulgation des données qui ont été convenus, et par le fait que le comité permanent sur les thonidés et marlins n'est plus tenu de rendre compte à la Conférence des directeurs des services des pêches.

143. Le coordonnateur du programme Pêche hauturière apporte des précisions à propos du nouveau rôle du comité permanent sur les thonidés et marlins, qui fait désormais participer d'autres chercheurs, alors que jusqu'à présent, leur représentation était limitée. Le coordonnateur du programme Pêche hauturière rassure la Conférence en faisant remarquer que la poursuite de la collaboration de chercheurs des pays pratiquant la pêche hauturière ne compromettrait en rien les services rendus par le programme Pêche hauturière aux États et territoires membres. Le rôle primordial du programme demeure la diffusion d'informations scientifiques auprès des États et territoires membres, afin qu'ils puissent gérer rationnellement leurs ressources hauturières.

144. Le représentant des Tonga observe que le comité permanent sur les thonidés et marlins a été réaménagé au mieux des intérêts des pays insulaires océaniens. De fait, la participation d'un plus grand nombre de chercheurs des pays pratiquant la pêche hauturière ne fait que renforcer le processus, et la structure actuelle du comité permanent sur les thonidés et marlins est plus à même de déboucher sur des avis scientifiques fondés. Il reconnaît toutefois que l'absence d'association officielle avec la Conférence des directeurs des services des pêches demeure un problème. Le représentant des Tonga et le directeur de la division Ressources marines indiquent que cette situation découle, en grande partie, de la décision prise par le CRGA en 1996 à propos d'un calendrier triennal des conférences des pêches. Si le comité permanent sur les thonidés et marlins n'avait dû

continuer à être qu'un organe consultatif rendant des comptes à la Conférence des directeurs des services des pêches, il aurait été incapable d'évoluer d'une manière efficace.

145. Les représentants de Fidji, de Kiribati et du Samoa observent que la diffusion des données statistiques selon les principes convenus au sein du comité permanent sur les thonidés et marlins les inquiète. Compte tenu de la confidentialité des données halieutiques, les représentants demandent des éclaircissements sur les procédures de diffusion des données. Le coordonnateur du programme Pêche hauturière constate que la diffusion des données a toujours été un point sensible et précise que les données des fiches de pêche ne sont jamais divulguées. Actuellement, seules les données agrégées par grille de 5° mensuel et par type d'engin sont considérées comme appartenant au domaine public. La divulgation de données plus finement agrégées (avec mention des différents pays, par exemple) nécessite l'accord préalable des services qui les ont fournies, et les règles de confidentialité acceptées s'appliquent. Le coordonnateur du programme Pêche hauturière termine son intervention en faisant observer que la Conférence des directeurs des services des pêches détermine les priorités de travail du programme Pêche hauturière, et non celles du comité permanent sur les thonidés et marlins.

8.3 Futur rôle du programme Pêche hauturière

146. Envisageant d'éventuelles modifications du futur rôle du programme Pêche hauturière, le coordonnateur relève que la principale répercussion, dans un avenir prévisible, proviendrait vraisemblablement de la prestation prévue de conseils et de services scientifiques à la Commission pour la conservation et la gestion des stocks de poissons grands migrateurs dans le Pacifique qui est en cours de création, étant donné qu'un groupe de participants au processus de la consultation multilatérale de haut niveau y voyait un rôle logique pour le programme Pêche hauturière. Il présente ensuite l'évolution la plus récente de ce processus et décrit la structure envisagée de la Commission et du projet de Convention pour la prestation de conseils scientifiques (articles 11 à 13) et le mécanisme relationnel pour la prestation de services par la CPS (article 23). L'avis de la direction de la CPS sur la compatibilité de cette activité avec la poursuite de la prestation de services à ses États et territoires membres, les mécanismes administratifs idoines qui pourraient s'appliquer et l'éventuel renforcement des services qui sont actuellement fournis aux États et territoires membres, grâce à ce rôle régional, sont mis en évidence.

147. Le coordonnateur du programme Pêche hauturière ouvre le débat qui s'ensuit en rappelant que la prestation des services actuels aux États et territoires membres demeure la priorité absolue, qu'elle ne sera pas compromise, et qu'il existe un mécanisme de financement de la part de l'AusAID pour garantir le maintien de services essentiels aux États et territoires membres pour les trois prochaines années.

148. Les participants examinent comment le processus de la consultation multilatérale de haut niveau évolue dans le sens de la prestation de conseils scientifiques en matière de conservation et de gestion des principales pêcheries océaniques du Pacifique. Ils examinent de quelle façon le processus de la consultation multilatérale de haut niveau doit impliquer tous les intervenants compétents du secteur des pêches, notamment les pays pratiquant la pêche hauturière au sein d'un organisme axé sur la coopération, l'ouverture et la transparence, afin de fournir les conseils scientifiques.

149. La Conférence réitère que le programme Pêche hauturière doit toujours remplir ses obligations envers ses membres en priorité. Plusieurs participants sont d'avis que le besoin de tels services nationaux pourrait augmenter dans un proche avenir. Le coordonnateur insiste que tout travail supplémentaire devant être effectué par le programme Pêche hauturière dans le cadre du processus de la consultation multilatérale de haut niveau ne se fera pas au détriment des tâches existantes et ne se déroulera que si des ressources supplémentaires sont mises à disposition. De l'avis de certains, l'implication du programme Pêche hauturière au niveau régional devrait en fait relever la qualité des services scientifiques fournis aux États et territoires membres.

150. La Conférence appuie globalement le principe de l'implication du programme Pêche hauturière dans ce processus mais relève que son activité doit être vérifiée pour garantir qu'elle répond entièrement aux besoins des États et territoires membres.

151. L'avenir du comité consultatif sur les thonidés et marlins dans le cadre de la nouvelle structure proposée est examiné; bien que le processus soit encore en cours, l'avis prévalent est que le comité consultatif sur les thonidés et marlins finira par disparaître après la création du nouvel organisme. La majorité des intervenants s'attendent à ce que le comité actuel devienne le comité scientifique proposé aux articles 11 et 12 du projet de Convention, compte tenu de la similarité de la structure et des fonctions proposées.

152. Les services fournis par le programme Pêche hauturière sont en général accueillis avec satisfaction et, de l'avis général, ils répondent actuellement aux besoins des États et territoires membres. Le programme Pêche hauturière devrait cependant faire l'objet d'une révision périodique par des représentants des États et territoires membres et d'autres experts afin de garantir que le programme continue dans cette voie, processus auquel la direction de la CPS a déjà fermement souscrit. Le rôle unique que joue le programme Pêche hauturière dans la structure d'ensemble de la CPS est admis, et il faudrait en tenir compte lorsqu'on envisagera les mécanismes administratifs devant être mis en place pour le rôle futur du programme Pêche hauturière.

153. Le fait que le comité consultatif sur les thonidés et marlins ne soit plus tenu de rendre compte à la Conférence des directeurs des pêches provoque un certain mécontentement, et la Conférence est d'avis qu'il est nécessaire que les résultats du comité consultatif sur les thonidés et marlins et l'évolution du processus de la consultation multilatérale de haut niveau soient signalés régulièrement à la Conférence, du moins jusqu'à ce que le nouveau mode de fonctionnement soit en place. La CPS s'efforcera d'organiser la Conférence des directeurs des pêches annuellement, du moins pour la prochaine année.

154. En conclusion, la Conférence étudie longuement la façon dont le programme Pêche hauturière pourrait à l'avenir intervenir dans la prestation d'informations et de conseils scientifiques à la Commission pour la conservation et la gestion des stocks de poissons grands migrateurs dans le Pacifique occidental et central qu'il est proposé de créer et les ramifications de cette activité pour les États et territoires membres.

155. Il reste à régler les détails d'un tel mécanisme, mais il est convenu que la participation du programme Pêche hauturière à la conduite de cette activité rehausserait la valeur de l'appui scientifique fourni aux États et territoires membres et devrait bénéficier de leur appui, sous réserve que la prestation des services actuels ou supplémentaires aux États et territoires membres ne soit pas compromise, que le travail consultatif scientifique supplémentaire pour la Commission ne soit entrepris que si des ressources supplémentaires sont mises à disposition pour l'effectuer, et qu'un examen périodique du travail du programme Pêche hauturière soit entrepris afin de garantir que les besoins et les intérêts des États et territoires membres soient pleinement pris en compte.

9. ATELIER/DÉBAT : LA PÊCHE AU GROS (PROJET SUR LES MARLINS DU PROGRAMME PÊCHE HAUTURIÈRE)

156. Le chargé de recherche halieutique (biologie des marlins) présente le thème de son exposé (document de référence 6) et rappelle l'objet de la séance : faire le point sur les ressources en marlins du Pacifique et sur la pêche commerciale et sportive de ces espèces. Il démontre que, si la pêche au gros ne représente qu'un modeste pourcentage des prises totales dans le Pacifique, elle peut néanmoins apporter un avantage économique appréciable aux pays océaniens. Activité touristique par excellence, la pêche au gros exploite les ressources d'une manière bien différente de la pratique commerciale.

157. Bien que la pêche au gros, notamment sur des bateaux de location, soit une activité halieutique importante, les données de prises et d'effort recueillies et archivées sont incomplètes à l'heure actuelle. L'intervenant montre que des données relatives à la pêche au gros peuvent donner des indications sur : a) la ressource; b) les variations saisonnières et interannuelles; c) les interactions entre méthodes de pêche; d) la répartition des ressources; e) les taux de prise—qui sont utiles pour le développement de la pêche au gros—; et f) les données sur les prises—qui contribuent à l'évaluation des stocks.

158. Pour la première fois, une tentative a été faite pour quantifier les principales espèces de poissons à rostre capturées par des pêcheurs au gros dans le Pacifique. Ce chiffre (près de 1 300 tonnes par an) est "préliminaire" et "peu robuste", et il serait nécessaire de recueillir des données plus exactes sur les prises, le poids des poissons et l'effort de pêche (nombre jours-bateau, etc.).

159. La possibilité d'établir des fiches de pêche est évoquée; elles serviraient à recueillir ces données dans le cadre de concours de pêche au gros et à bord de bateaux de location. Les participants s'accordent à penser que la collecte de données concernant la pêche au gros est une nécessité permanente et que la CPS devrait se mettre en rapport avec les pays intéressés afin de perfectionner les formulaires statistiques et d'alimenter les bases de données.

160. M. Claude Accili (Pacific Charters, Nouméa) décrit son entreprise de location de bateaux, qui est tributaire, dans une large mesure, du tourisme international. Il indique que, pour rester rentable, son entreprise a dû se diversifier dans d'autres activités, telles que l'observation des baleines, les excursions dans les îles, etc. Son entreprise est propriétaire de quelques petits bateaux, mais elle en loue également à des propriétaires privés car l'achat de bateaux de pêche au gros plus importants n'aurait pas été rentable.

161. Les participants apprécient les travaux effectués sur les poissons à rostre et appuient l'idée de statistiques sur la pêche au gros, en suggérant qu'il serait avantageux de recueillir également des données sur d'autres espèces de gros poissons, en dehors des marlins.

10. ATELIER/DÉBAT : PROBLÈMES LIÉS À LA RECHERCHE ET À LA GESTION

10.1 *World Resources Institute* et Alliance internationale pour la vie sous-marine

162. Vaughan Pratt, de l'Alliance internationale pour la vie sous-marine, et Charles Barber, du *World Resources Institute*, présentent à la Conférence leurs travaux sur le commerce de poissons de récif vivants. À l'instar du représentant de *The Nature Conservancy* (TNC), ils insistent sur le fait que l'approche adoptée par leur ONG n'est pas fondée sur la confrontation et qu'elles s'efforcent de collaborer avec les pouvoirs publics plutôt que de s'opposer à leur activité.

163. Ils donnent un aperçu général du commerce dans le Bassin Indo-Pacifique puis décrivent des travaux précis qui ont été effectués aux Philippines afin d'atténuer les effets délétères du commerce, plus particulièrement le dépistage et l'attestation de la présence du cyanure dans le poisson et le travail utile qui consiste à donner aux pêcheurs une formation aux méthodes de pêche non destructrices de poissons de valeur élevée et la fourniture de canaux de commercialisation directs. Forte de son expérience aux Philippines, l'Alliance aide à présent d'autres pays par le biais d'une action portant sur la pêche destructrice. Plusieurs services potentiels qui pourraient être utiles à d'autres pays océaniens sont décrits. Plusieurs activités pourraient déjà être mises en œuvre au moyen des ressources actuelles, notamment la fourniture de statistiques et d'information depuis les ports d'importation, mais le concours de l'équipe serait bienvenu.

164. L'Alliance, le WRI et le TNC négocient actuellement un protocole d'entente avec la CPS afin de mieux coordonner le travail qui sera mené à l'avenir à l'échelon international pour régler ce problème dans la région et de fournir des informations en retour plus utiles de la part des autorités et des collectivités océaniennes à ces ONG.

10.2 Banque mondiale

165. La représentante de la Banque mondiale présente le résumé du document intitulé "*Voices from the Village, A Comparative Study of Coastal Resource Management in the Pacific Islands*" ("Les villageois se font entendre, étude comparative de la gestion des ressources côtières dans les îles du Pacifique"). Elle résume les principaux enseignements tirés de l'étude : en règle générale, les groupes communautaires ont l'impression que les

ressources côtières diminuent et que la nature même de la menace qui plane sur elles est en train de changer; les communautés ont besoin d'aide, et il faut consentir davantage d'efforts en matière de collaboration; ce sont les règles de gestion simples fonctionnent le mieux, tandis que le libre-accès entrave l'action villageoise; d'autre part, la plupart des nouveaux projets rémunérateurs ne sont pas perçus comme étant efficaces; plusieurs des partenaires extérieurs les plus appréciés jouent principalement un rôle consultatif envers la communauté, et les réserves naturelles aident à sensibiliser davantage la collectivité.

166. Évoquant les préoccupations qu'a fait naître l'échec apparent des projets rémunérateurs liés à la pêche dans les secteurs de référence (aquaculture, pêche profonde et pêche thonière), la représentante de la Banque mondiale propose que l'on recherche des solutions de rechange dans d'autres secteurs, pas seulement dans celui de la pêche.

IV. RECOMMANDATIONS

Au cours de la première Conférence des directeurs des pêches (Nouméa, Nouvelle-Calédonie, 7-13 août 1999), les représentants des États et territoires membres de la Communauté du Pacifique sont convenus des recommandations ou déclarations suivantes, qui sont intégrées au compte rendu des débats, pour la gouverne de la division Ressources marines du Secrétariat général de la Communauté du Pacifique et/ou dans l'intérêt d'autres procédures internationales ou propres à la CPS :

1. Après un débat nourri sur les perspectives d'expansion de la culture commerciale de l'*Eucheuma*, la Conférence convient qu'une étude soit menée à l'échelle régionale afin d'analyser les aspects économiques de la phycoculture dans la région desservie par la Communauté du Pacifique. Cette étude devrait porter sur l'analyse du rendement économique de la phycoculture, par rapport aux autres activités rémunératrices qu'exercent actuellement des communautés océaniennes, et plus particulièrement sur les différentes possibilités de commercialisation des algues de culture.

2. La Conférence souligne combien il est important que les États et territoires élaborent des mécanismes pour donner satisfaction aux nombreux pays importateurs qui imposent des systèmes d'homologation dans le commerce de produits de la mer destinés à l'exportation. Elle prie instamment la division Ressources marines de nouer des relations avec les instances chargées de l'homologation et avec les organismes pouvant aider les membres à élaborer leur propre système d'homologation et leurs propres normes, et notamment de rechercher des possibilités de formation des inspecteurs nationaux, en vue de l'homologation des produits halieutiques conformément aux principes HACCP (Analyse des risques et points de contrôle critiques) et autres principes appropriés. La Conférence se félicite de l'intention, exprimée par le représentant des États-Unis d'Amérique, de transmettre les aspirations de la Conférence aux instances compétentes de son pays et encourage les principaux pays importateurs de poisson à nommer des agents compétents au sein de leur délégation à la prochaine Conférence des directeurs des pêches de la CPS.

3. Rappelant les débats animés qui s'étaient tenus lors de la "mini-Conférence technique régionale des pêches" de la CPS, en 1998, à propos des besoins et des priorités de la région en matière d'aquaculture, et soulignant la nécessité, plus urgente encore, pour les membres d'investir dans l'aquaculture en créant des partenariats à l'échelle régionale, la Conférence renouvelle son aval à la "stratégie régionale en matière d'aquaculture", donné en 1998, afin d'aider les institutions régionales à coordonner leurs efforts et à dispenser des conseils et une assistance efficaces aux États et territoires membres de la Communauté du Pacifique. La Conférence reprend à son compte la recommandation de 1998, qui stipulait ceci :

   "Il est demandé instamment à la CPS de ne pas relâcher les efforts qu'elle continue de déployer pour obtenir les ressources nécessaires à la mise en œuvre, d'ici janvier 2000, d'un projet Aquaculture qui viendra s'inscrire en complément des moyens dont disposent dans ce secteur les États et territoires, l'Université du Pacifique Sud (USP) et le Centre d'aquaculture côtière du Centre international pour la gestion des ressources aquatiques vivantes (ICLARM CAC), ainsi que les volets spécialisés d'autres projets, en mettant en œuvre avec efficacité des activités de sensibilisation, de vulgarisation, de concertation des membres de la Communauté du Pacifique et en faisant office de plaque tournante de l'information."

   Afin de sensibiliser davantage encore les instances compétentes à cette grave lacune dans l'assistance fournie au niveau régional aux membres de la CPS, la Conférence prie le directeur de la division Ressources marines de bien vouloir inclure la présente recommandation dans le rapport qui sera présenté au comité des représentants des gouvernements et administrations afin qu'il y consacre toute son attention.

4. Notant que, dans le cadre de son programme de travail, la section Évaluation et gestion des ressources récifales disposera, grâce aux moyens financiers supplémentaires octroyés par des bailleurs de fonds, de la capacité de se livrer à une évaluation scientifique, la Conférence prie instamment les responsables de la section de continuer à chercher à se doter des moyens nécessaires pour dispenser des conseils concrets en matière de gestion à un certain nombre d'entreprises de pêche récifale et les encourage à prendre l'initiative et à inciter les États et territoires membres à développer leurs capacités de gestion des ressources récifales.

5. Les États et territoires membres de la CPS, soulignant la nécessité de se doter de moyens efficaces pour réussir à gérer le commerce des poissons de récif vivants, qui est en pleine croissance, et de renforcer la base d'informations aux fins de cette gestion, demandent instamment au Secrétariat de continuer à rechercher des moyens qui lui permettront de s'acquitter de son rôle dans le cadre de la Stratégie régionale sur la gestion de la pêche de poissons de récif vivants à laquelle la conférence technique régionale sur les pêches organisée en 1998 par la CPS a donné son aval; ils appuient par ailleurs la proposition qu'une intervention au niveau régional dans le secteur de la pêche des poissons vivants soit préparée par le Secrétariat en collaboration avec *International Marinelife Alliance* (IMA), *The Nature Conservancy* (TNC) et le *World Resources Institute* (WRI).

6. La Conférence charge la division Ressources marines de la CPS d'aider l'Agence des pêches du Forum et de collaborer avec le Secrétariat général du Forum afin de réunir des données sur la commercialisation du thon frais et de produits du thon congelés et à valeur ajoutée, ainsi que de produits non thoniers, et de trouver des contacts sur ces marchés afin d'aider les États et territoires membres à commercialiser les produits de la mer. Elle note qu'il faudra trouver des financements pour qu'une aide substantielle puisse être fournie.

7. La Conférence, tout en accordant un appui sans réserve aux approches concrètes destinées à régler le problème de la sécurité en mer, rappelle la recommandation 6 émanant de la mini-conférence technique régionale sur les pêches de 1998 et signale qu'il demeure difficile de faire concorder les normes internationales et les réalités locales. La Conférence rappelle qu'il est nécessaire de consulter les autorités halieutiques lors de la rédaction de la législation maritime. La Conférence est d'avis qu'il serait possible d'améliorer la coordination au niveau régional en fusionnant le programme Affaires maritimes et la division Ressources marines.

8. La Conférence étudie longuement la façon dont le programme Pêche hauturière pourrait à l'avenir intervenir dans la prestation d'informations et de conseils scientifiques à la Commission pour la conservation et la gestion des stocks de poissons grands migrateurs dans le Pacifique occidental et central qu'il est proposé de créer, et les ramifications de cette activité pour les États et territoires membres. Il reste à régler les détails d'un tel mécanisme, mais il est convenu que la participation du programme Pêche hauturière à la conduite de cette activité rehausserait la valeur de l'appui scientifique fourni aux États et territoires membres et devrait bénéficier de leur appui, sous réserve :

- que la prestation des services actuels ou supplémentaires aux États et territoires membres ne soit pas compromise;

- que le travail consultatif scientifique supplémentaire pour la Commission ne soit entrepris que si des ressources supplémentaires sont mises à disposition pour l'effectuer; et

- qu'un examen périodique du travail du programme Pêche hauturière soit entrepris afin de garantir que les besoins et les intérêts des États et territoires membres soit pleinement pris en compte.

9. La Conférence recommande que la division Ressources marines trouve des ressources afin de fournir une aide concrète aux autorités halieutiques et zoo- et phytosanitaires des États et territoires membres pour élaborer une réglementation sur l'introduction d'espèces marines et renforcer leurs capacités en matière de contrôle zoo et phytosanitaire des espèces aquatiques. Cette capacité devrait s'inscrire dans le mandat de tout futur projet ou section d'aquaculture de la CPS.

10. La Conférence prend note du problème croissant des débris flottants produits par les navires et de leur effet nuisible sur la sécurité de la navigation, le milieu littoral et les organismes marins et encourage la CPS à poursuivre ses consultations avec le PROE afin d'aborder ce problème intersectoriel dans la région desservie par la Communauté du Pacifique.

11. Examinant les axes de l'action future de la section Techniques de pêches, qui devront être pris en considération pour son évaluation interne, la Conférence souligne en particulier la nécessité d'effectuer de nouvelles expériences sur les modèles de bouées et les systèmes de mouillage des DCP, afin de réduire le coût et d'augmenter la durée de vie de ces engins, car cette technique est un secteur important, bien qu'onéreux, à développer dans de nombreux pays et territoires océaniens. La Conférence prend acte des prestations de conseil et d'assistance de la CPS, en vue du déploiement de DCP financés au niveau local, et qu'il conviendrait de trouver des crédits spécialement consacrés à des travaux expérimentaux dans les États et territoires membres.

12. La Conférence attire l'attention sur la nécessité de poursuivre ou d'entreprendre la collecte de données de prises et d'effort de la pêche au gros dans les États et territoires membres. La division Ressources marines devrait apporter son concours à la compilation, l'archivage et l'analyse de ces informations. La Conférence suggère de mettre ces données à la disposition de chercheurs et de responsables, dans les mêmes conditions de confidentialité que la base de données de la CPS sur la pêche commerciale.

13. Rappelant la recommandation 14 de la vingt-sixième Conférence technique régionale sur les pêches de la CPS—la précédente conférence plénière des directeurs des services des pêches, qui s'est tenue en 1996—la Conférence convient de se réunir en 2000, sous réserve de l'obtention d'un financement, et prie le directeur de la division Ressources marines de bien vouloir faire circuler l'an prochain une information sur les dispositions prises.

14. La Conférence, souhaitant conserver la possibilité de se livrer à une réflexion sur les points découlant des exposés présentés par écrit des États et territoires membres ainsi qu'à l'examen pondéré du programme de travail de la division Ressources marines, convient d'inscrire à l'ordre du jour de la prochaine Conférence des directeurs des services des pêches un éventail plus limité de thèmes particuliers.

15. La Conférence recommande que les rapports des sections présentés à la prochaine Conférence des directeurs des services des pêches soient fondés sur les résultats obtenus et non sur les activités menées, et que, dans la présentation du rapport, il soit clairement indiqué quels résultats sont le fruit d'une collaboration et d'un partage des coûts entre sections.

(Nota : Les enjeux qui sont exposés ci-dessus ne constituent pas un classement par ordre de priorité du programme de travail de la division Ressources marines; ils sont présentés séparément et sous cette forme parce qu'il s'agit d'actions devant être approuvées individuellement par consensus en séance plénière ou qui doivent être soumises à l'attention d'instances ou de partenaires hors du cadre de cette conférence. Le contexte dans lequel l'ordre de priorité de ces enjeux peut être déterminé est fourni par le compte rendu de cette conférence, qui donne également des directives plus précises sur l'orientation du programme de travail de la division Ressources marines.)

V. LISTE DES DOCUMENTS PRÉSENTÉS À LA CONFÉRENCE

DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE

Document de référence 1	Tour d'horizon de la division des Ressources marines (document présenté par le secrétariat général)
Document de référence 2	Tour d'horizon du programme Pêche côtière (document présenté par le secrétariat général))
Document de référence 3	Tour d'horizon du programme Pêche hauturière (document présenté par le secrétariat général)
Document de référence 4	Rapport d'activité du comité permanent sur les thonidés et marlins, 1997–1999 (document présenté par le secrétariat général)
Document de référence 5	Tour d'horizon de la pêcherie thonière dans le Pacifique occidental et central (document présenté par le secrétariat général)
Document de référence 6	Tour d'horizon de la section Pêche en milieu communautaire 1996-1999 (document présenté par le secrétariat général)
Document de référence 7	Activités de la section Information, 1997–1999 (document présenté par le secrétariat général)
Document de référence 8	Projet de développement de la valorisation des produits de la pêche Évaluation des besoins et approche stratégique (document présenté par CSPOD-USP03 - Université du Pacifique Sud (USP) Suva, Fidji)
Document de référence 9	Tour d'horizon triennal de la section Techniques de Pêche (document présenté par le secrétariat général)
Document de référence 10	Sexualité sans risque et vie en mer en toute sécurité– réflexions (document présenté par le secrétariat général)
Document de référence 11	Délivrance de brevets aux équipages de navires de pêche et normes de sécurité (document présenté par le secrétariat général)
Document de référence 12	Bilan des activités de la section Formation 1996–1999 (document présenté par le secrétariat général)
Document de référence 13	Section Évaluation et gestion des resources récifales (document présenté par le secrétariat général)
Document de référence 14	Recommandations en faveur d'un développement plus poussé de l'aquaculture en Océanie (document présenté par FAO)

Document de référence 15	Règles de sécurité pour les navires de pêche (document présenté par le secrétariat général)
Document de référence 16	Poissons à rostre et pêche au gros dans le Pacifique (document présenté par le secrétariat général)

DOCUMENTS D'INFORMATION

Information Paper 1	*Statement by FAO Sub-Regional Office for the Pacific Islands* *(prepared by FAO)*
Information Paper 2	*Report of the Pacific Islands Marine Resources Information System (PIMRIS) Steering Committee* *(prepared by Ganeshan Rao, PIMRIS Coordinator, USP)*
Information Paper 3	*Country Statement 1999: Australia*
Information Paper 4	*The Nature Conservancy Statement* *(prepared by TNC Asia-Pacific Coastal & Marine Program - Palau Field Office)*
Information Paper 5	*Statement by the University of the South Pacific* *(prepared by USP, Suva, Fiji)*
Information Paper 6	*Aquaculture Sessions Notes* *(prepared by the Secretariat)*
Document d'Information 7	Exposé national de la Nouvelle-Calédonie (préparé par la Nouvelle-Calédonie)
Information Paper 8	*Country Statement – American Samoa*
Information Paper 9	*Country Statement – Solomon Islands*
Information Paper 10	*JICA's Assistance in Fisheries to the Pacific Island Nations* *(by SHIMURA S. (JICA Fisheries Advisor, Japan International Cooperation Agency)*
Information Paper 11	*New Zealand Fisheries Report with Emphasis on Tuna* *(by Andrew Bedford, William Emerson and Talbot Murray - Ministry of Fisheries and National Institute of Water & Atmosphere, Wellington)*
Information Paper 12	*Country Statement – The United States*
Information Paper 13	*Profile of the Institute of Marine Resources (IMR) in Solomon Islands*
Information Paper 14	*Papua New Guinea – Country Statement*

Information Paper 15	*Country Statement – Cook Islands*
Document d'Information 16	Exposé national de la Polynésie Française – Le Secteur de la mer : Situation et perspectives
Information Paper 17	*The use of Village By-laws in Marine Conservation and Fisheries' Management (by U. Fa'asili, Fisheries, Samoa)*
Information Paper 18	*Poison and Profits – Cyanide Fishing in the Indo-Pacific (by Charles Victor Barber and Vaughan R. Pratt)*
Information Paper 19	*Aquaculture: a development opportunity for Pacific islands (by Johann Bell, ICLARM)*
Information Paper 20	*Statement by the South Pacific Regional Environment Programme Representative (SPREP)*
Information Paper 21	*Summary of Canada - South Pacific Ocean Development (C-SPOD) Program Phase II*
Information Paper 22	*The Involvement of Statement in the Collection of Artisanal Fishery Data – A New Way Forward (by Gilles Hosch, FAO)*
Information Paper 23	*Regional Marine Initiatives, Priorities and Donor Policies - DRAFT (by the Forum Secretariat with input from CROP marine sector working group participants)*
Information Paper 24	*Country Statement – Niue*

OFFICIEUX

Officieux 1	Liste provisoire des participants
Officieux 2	Liste provisoire des documents
Officieux 3	Organisation de la Conférence

VI. LISTE DES PARTICIPANTS

Australie

Mr Jeremie Guthrie
Australian Agency for International Development (AusAID)
G.P.O. Box 887
Canberra
2601 ACT

Mr Geoff Williams
Manager, Aquatic Environment Program
Bureau of Rural Sciences
Agriculture Fisheries and Forestry
P.O. Box E11
Kingston, 2604 ACT

Îles Cook

Mr Ian Bertram
Director of Commercial Assistance Division
Ministry of Marine Resources
P.O. Box 85
Rarotonga
E-mail: Ianb@mmr.gov.ck

Mr Ben Ponia
Director of Research Division
Ministry of Marine Resources
P.O. Box 85
Rarotonga
Phone: +682 28721
Fax: +682 29721
E-mail: bponia@mmr.gov.ck

États fédérés de Micronésie

Mr Francis Itimai
Head of Fisheries Section
Dept of Economic Affairs
CPS 12
96941 Palikir
Phone: +691 3202646
Fax: +691 3205854
E-mail: FsmFisheries@mail.fm ; fsmrd@mail.fm

États-Unis d'Amérique

Ms Holly Koehler
Foreign Affairs Officer
Office of Marine Conservation
Department of State
Room 5806
2201 C Street, NW
Washington, DC 20205
Phone: +1 2026472335
Fax: +1 2027367350
E-mail: KoehlerHR@state.gov

Îles Fidji

Mr Maciu Lagibalavu
Director of Fisheries
Fisheries Division
P.O. Box 358
Suva
Phone: +679 361122 , +679 361335
Fax: +679 361184
E-mail: maciu@is.com.fj

Mr Esaroma Ledua
Manager CDF
Fisheries Division
P.O.Box 358
Suva
Phone: +679 361122 , +679 361335
Fax: +679 361184
E-mail: esaroma@is.com.fj

France

M. Jean-Pierre Galtier
Représentant Permanent adjoint
Délégation française auprès du Secrétariat général de la Communauté du Pacifique
B.P. 8043
98807 Nouméa Sud
Nouvelle-Calédonie
Phone: +687 261603
Fax: +687 261266
E-mail: jpgaltier@spc.int

Mme Catherine Blaise
Attachée de Direction
Délégation française auprès du Secrétariat général de la Communauté du Pacifique
B.P. 8043
98807 Nouméa Sud
Nouvelle-Calédonie
Phone: +687 261603
Fax: +687 261266
E-mail: CatherineBl@spc.int

M. René Grandperrin
Océanographe
Centre IRD de Nouméa
B.P. A5
98848 Nouméa
Nouvelle-Calédonie
Phone/phone: +687 261000
Fax: +687 264326
E-mail: grandper@noumea.ird.nc

M. Michel Kulbicki
Chargé de recherche
Océanographe biologiste
Centre IRD de Nouméa
B.P. A5
98848 Nouméa
E-mail: kulbicki@noumea.ird.nc

Mme Jocelyne Ferraris
Biostatisticienne de Pêches
Centre IRD de Nouméa
B.P. A5
98848 Nouméa
Nouvelle-Calédonie
E-mail: ferraris@noumea.ird.nc

Kiribati

Mr Johnny Kirata
Senior Fisheries Officer (Licensing)
Fisheries Division
P.O. Box 276
Bikenibeu, Tarawa
Phone: +686 28095
Fax: +686 28295
E-mail: mnrd@tskl.net.ki

Îles Mariannes du Nord

Mr Richard B. Seman
Director
Division of Fish and Wildlife
P.O. Box 10007
Saipan MP 96950
Phone: +670 3229627, +670 3229628
Fax: +670 3229629
E-mail: rbsdfw@itecnmi.com

Îles Marshall

Ms Rhea Moss
Undersecretary
Ministry of Foreign Affairs and Trade
96960 Majuro, MH

Mr Danny Wase
Director
Marshall Islands Marine Resources Authority
P.O. Box 860
96960 Majuro, MH
Phone: +692 6258262
Fax: +692 6255447
E-mail: mimra@ntamar.com

Nauru

Mr Anton Jimwereiy
Nauru Fisheries and Marine Resources Authority
P.O. Box 449
Aiwo District
Phone: +674 4443733
Fax: +674 4443812
E-mail: antonjimwereiy@hotmail.com

Niue

Mr Brendon Pasisi
Fisheries Adviser
Dept of Agriculture, Forestry and Fisheries
P.O. Box 74
Alofi
Phone: +683 4302
Fax: +683 4010
E-mail: fisheries@mail.gov.nu

Nouvelle-Calédonie

M. Guillaume Perrin
Chef de service
Service territorial de la marine marchande
et des pêches maritimes
B.P. 36
98845 Nouméa
Phone: +687 272626
Fax: +687 287286
E-mail: perrin@gouv.nc

M. Régis Etaix-Bonnin
Ingénieur chargé des pêches
Service territorial de la marine marchande
et des pêches maritimes
B.P. 36
98845 Nouméa
Phone: +687 272626
Fax: +687 287286
E-mail: Etaix-bonnin@gouv.nc

M. Chrisitian Blanchard
Directeur
École des Métiers de la Mer
B.P. 36
98845 Nouméa
Phone: +687 287863
Fax: +687 274754
E-mail: emm@offratel.nc

M. Jacques Lalie
Directeur de cabinet du Président
de la Province des îles Loyauté
B.P. 50
98820

M. Ty Jomessy
Technicien supérieur des pêches
Province des Iles Loyauté
Direction du développement économique
B.P. 50
98820 Wé, Lifou

Mme Karell Henriot
Chef de service
Service des pêches et des affaires maritimes
B.P. 45
98860 Pouembout
Nouvelle-Calédonie

Mme Nathalie Baillon
Service des pêches et des affaires maritimes
B.P. 45
98860 Pouembout
Nouvelle-Calédonie

M. Richard Farman
Directeur adjoint
Province Sud
Direction des ressources naturelles
B.P. 3718
98846 Nouméa Cedex

M. Bernard Fao
Chef du bureau de la pêche et l'aquaculture
Province Sud
Direction des ressources naturelles
B.P. 3718
98846 Nouméa Cedex

M. Jean-Pierre Debien
Animateur des pêches
Province Sud
Direction des ressources naturelles
B.P. 3718
98846 Nouméa Cedex

M. Marc Homou
Animateur des pêches
Province Sud
Direction des ressources naturelles
B.P. 3718
98846 Nouméa Cedex

M. Pierre Siapo
Chargé de mission
Province des Îles Loyauté
B.P. 50
98820 Wé (Lifou)
E-mail: pierre.siapo@mail.loyalty.nc

Nouvelle-Zélande

Ms Bronwyn Shanks
New Zealand Consulate-General
B.P. 2219
98846 Noumea
New Caledonia
Phone: +687 272543
Fax: +687 271740
E-mail: bronwyn.shanks@mfat.govt.nz

Palau

Mr Theo Isamu
Chief
Division of Marine Resources
P.O. Box 100/117
Koror, Palau PW 96940
Phone: +680 488 3125/5722
Fax: +680 488 17251475
E-mail: Theodmr@palaunet.com

Papouasie Nouvelle-Guinée

Mr Joel Opnai
Executive Manager, Fisheries Management &
Industry Support Division
National Fisheries Authority
P.O. Box 2016
Port Moresby
Phone: +675 3203133
Fax: +675 3202074
E-mail: ljopnai@datec.com.pg

Mr Norman Barnabas
Fisheries Economist
National Fisheries Authority
P.O. Box 2016
Port Moresby
Phone: +675 3203133
Fax: +675 3202074

Polynésie française

M. Terii Vallaux
Chef de service
Service des Ressources Marines (SRM)
B.P. 20704
Papeete – Tahiti
Phone: +689 439314
Fax: +689 438159
E-mail: srm@mail.pf

M. Stephen Yen
Biologiste des pêches, Cellule pêche hauturière
Service des Ressources Marines (SRM)
Phone: +689 439314
Fax: +689 438159
E-mail: stephen.yen-kai-sun@mer.gov.pf

Îles Salomon

Mr Sylvester Diake
Director of Fisheries
Department of Agriculture
Ministry of Lands, Agriculture and Fisheries
P.O. Box G13
Honiara
Phone: +677 30108
Fax: +677 30256
E-mail: sbfish@ffa.int

Mr Michael Ahikau
Superintendent of Marine
Ministry of Lands, Agriculture and Fisheries

Mrs Caroline Laore Vave
Secretary to Ministry
Ministry of Lands, Agriculture and Fisheries
P.O. Box G13
Honiara
Phone: +677 25335, 25500
Fax: +677 21955

Samoa

Mr Ueta Fa'asili
Assistant Director (Fisheries)
Fisheries Division
P.O. Box 1874
Apia
Phone: +685 20369
Fax: +685 24292
E-mail: wsfish@ffa.int

Ms Iulia Kelekolio
Fisheries Assistant
Fisheries Division
P.O. Box 1874
Apia
E-mail: mking@samoa.net

Samoa américaines

Mr Ray Tulafono
Director, Department of Marine and Wildlife Resources
P.O. Box 3730
Pago Pago 96799
Phone: +684 6334456
Fax: +684 6335944, +684 6335102
E-mail: dmwr@samoatelco.con

Tonga

'Akau'ola
Secretary of Fisheries
Ministry of Fisheries
P.O. Box 871
Nuku'alofa
Phone: +676 21399
Fax: +676 23891
E-mail: mofish01@Kalianet.to

Mr Tevita Latu
Senior Fisheries Officer
Ministry of Fisheries
P.O. Box 871
Nuku'alofa
Phone: +676 25629
Fax: +676 23891

Vanuatu

Mr Moses Amos
Director
Department of Fisheries
Private Mail Bag 045
Port Vila
Phone: +678 23119
Fax: +678 23641
E-mail: fishery@vanuatu.com.vu

Wallis et Futuna

M. Daniel Tahimili
Service des Pêches
B.P. 19
Mata'utu
98600 Uvea
Phone: +681 720403
Fax: +681 722544
E-mail: ecoru@wallis.co.nc

OBSERVATEURS

Agence des pêches du Forum (FFA)

Mr Ian Cartwright
Deputy Director
P.O. Box 629
Honiara
Solomon Islands
Phone: +677 21124
Fax: +677 23995
E-mail: ian.cartwright@ffa.in

Alliance internationale pour la vie sous-marine

Dr Vaughan Pratt
President
Central Office
17 San Jose St., Bo. Kapitolyo
Pasig City 1600 Philippines
Phone: +632 638-7146, 631-4993
Fax: +63 (2) 637-7174
E-mail: vpratt@imamarinelife.org
Web site: http://www.imamarinelife.org

Andaman Sea Fisheries Development Center (Thaïlande)

M. Paolo Montaldi
77 Sakdidej Road, Ao Kham
Phuket 83000
Thailand
Phone: +66 076391138
Fax: +66 076391139
E-mail: jpafdec@phuket.ksc.co.th

Australian Maritime College

Dr Paul McShane
Director
Faculty of Fisheries and Marine Environment
P.O. Box 21
Beaconsfield
7270 Tasmania
Australia
Phone: +61 3 63354400
Fax: +61 3 63834766
E-mail: P.mcShane@fme.amc.edu.au

Banque mondiale

Ms Sofia Bettencourt
Senior Natural Resources Economist
Rural Development and Natural Resources Unit/
East Asia and Pacific Region
1818 H. Street, NW
Washington D.C. 20433
Phone: +1202 4582554
Fax: +1202 5221674
E-mail: sbettencourt@worldbank.org

Mr David Freestone
World Bank
1818 H. Street, NW
Washington D.C. 20433
USA
E-mail: Dfreestone@worldbank.org

Mr John Virdin
World Bank
1818 H. Street, NW
Washington D.C. 20433
USA
E-mail: jvirding@worldbank.org

D.A. Philipp Muller
Adviser to World Bank
17 Watling St, Mt Eden
Auckland 3
New Zealand
Phone: +64 96389255
Fax: +64 96389252
E-mail: xfale@ihug.co.nz

Centre australien pour la recherche agronomique internationale (ACIAR)

Mr Barney Smith
Australian Centre for International Agricultural Research (ACIAR)
Research Programme Manager
P.O. Box 21
Cronulla, Sydney
2230 NSW
Phone: +61 295278463
Fax: +61 295235966
E-mail: smithb@fisheries.nsw.gov.au

Centre international pour la gestion des ressources aquatiques vivantes (ICLARM)

Dr Johann Bell
Coastal Aquaculture Centre
ICLARM
P.O. Box 438 Honiara
Solomon Islands
Phone: +677 29255
Fax: +677 29130
E-mail: jbell@iclarm.org.sb

CREUFOP

Mme Natacha Agudo
16, boulevard Vauban - n° 11 Rés. Sygma
98845 Nouméa
Phone: +687 262731

Fisheries Management Service

Mr Tim Francis
Director
Fisheries Management Consultancy International Ltd
Fisheries and Management Services
P.O. Box 1104
74 Vickerman Street
Nelson
Phone: +64 3 5482222
Fax: +64 3 5484195
E-mail: francis.tim@xtra.co.nz
New Zealand

FMC Corporation

Mr Erick Ingvald Ask
Raw Materials Development
Food Ingredients Division
1735 Market Street
Philadelphia, PA 19103
Phone: +1 (215) 439-0300
Fax: +1 (215) 299-5809
E-mail: Erick_Ask@fmc.com

Foundation for the Peoples of the South Pacific

Mr Steve Why
Coastal Marine (REEF) Programme
P.O. Box 951
Port Vila
Vanuatu
Fax: +678 24510
E-mail: swhy@wantok.org.vu

Gillett, Preston & Associates Inc.

Mr Garry Preston
Fisheries Consultant
Gillett, Preston & Associates Inc.
B.P. 11041
98802 Nouméa Cedex
New Caledonia
Phone: +687 241573
Fax: +687 251587
E-mail: Gpreston@compuserve.com

Institut des ressources marines (USP)

Dr Cameron H. Hay
Director
Institute of Marine Resources (IMR)
The University of the South Pacific
P.O. Box 1932
Honiara
Solomon Islands
Phone: +677 30496, 30107
Fax: +677 39920
E-mail: cameron@welkam.solomon.com.sb

Japan International Cooperation Agency (JICA)

Dr Shigeru Shimura
Fisheries Advisor
Japan International Cooperation Agency (JICA)
Private Mail Bag
Suva
Phone: +679 302522
Fax: +679 302452
E-mail: shimura@is.com.fj

Katrawa D.

M. Katrawa Dominique
Résidence Magenta
BA L/13
98800 Nouméa

Moret J.

M. Jacques Moret
Architecte Naval
B.P. 2602
Nouméa
Nouvelle-Calédonie

National Marine Fisheries Service (NMFS), Pacific Islands Area Office	Dr Charles Karnella Administrator Pacific Islands Area Office 1601 Kapiolani Blvd. Suite 1110 96814-4700 Honolulu,Hawaii Phone: +1808 9732937 Fax: +1808 9732941
Nelson Polytechnic	Mr Alastair Robertson Tutor Nelson Polytechnic New Zealand School of Fisheries Private Mail Bag, Nelson Phone: +64 35469175 Fax: +64 35462456 E-mail: arobertson@admin.nelpoly.ac.nz
Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) (Fiji)	Mr Hideyuki Tanaka Chief Technical Adviser South Pacific Aquaculture Development Project (II) C/- UNDP Private Mail Bag Suva Phone: +679 313750 Fax: +679 313985 E-mail: faoaqua@mailhost.sopac.org.fj
Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) (Samoa)	Mr. Masanami Izumi Fishery Officer Sub-Regional Office for the Pacific Islands (SAPA) Private Mail Bag Apia Samoa Phone: +685 20710 or 22127 Fax: +685 22126 E-mail: Masanami.Izumi@field.fao.org M. Gilles Hosch Marine Resource Information (APO) Sub-Regional Office for the Pacific Islands (SAPA) Private Mail Bag Apia Samoa Phone: +685 20710 or 22127 Fax: +685 22126 E-mail: gilles.hosch@field.fao.org
Pacific Charters	M. Claude Accili Nouméa Nouvelle-Calédonie

Programme régional océanien de l'environnement (PROE)

Mr James Aston
Coastal Management Officer
P.O. Box 240
Apia
Samoa
Phone: +685 21929
Fax: +685 20231
E-mail: jaston@sprep.org.ws

Programme ZONECO

Mr Yannick Carteret
Secrétaire
B.P. 14489
Magenta
98803 Nouméa Cedex
Tel/Fax: +687 430890

Mme Sabrina Virly
Consultante
BP 12681
Magenta
98802 Nouméa Cedex
Tel/Fax: +687 269113
E-mail: Virly@noumea.ird.nc

Secrétariat général du Forum

Dr Kenneth MacKay
C-SPODP 2 Coordinator
Forum Secretariat
Private Mail Bag
Suva
Phone: +679 312600
Fax: +679 301102, +679 305573
E-mail: kennethm@forumsec.org.fj

Mr John Low
Resources Adviser
Forum Secretariat
Private Mail Bag
Suva
Phone: +679 312600
Fax: +679 300192
E-mail: Johnl@forumsec.org.fj

The Nature Conservancy,

Dr Andrew Smith
Coastal/Marine Management Specialist
Asia-Pacific Coastal and Marine Program
P.O. Box 1738, Koror, 96940
Palau
Phone: +680 4882017
Fax: +680 4884550
E-mail: asmith_tnc@csi.com

Mr Paul Lokani
Coastal/Marine Management Specialist
Asia-Pacific Coastal and Marine Program
P.O. Box 2750, Port Moresby NCD
Papua New guinea

Université du Pacifique Sud (USP)

Mr Tony Chamberlain
University of the South Pacific
Marine Studies Program
P.O. Box 1168
Suva
Phone: +679 313900
Fax: +679 301490
E-mail: chamberlain@usp.ac.fj

Dr Tim Pickering
Lecturer Marine Affairs
E-mail: pickering_t@usp.ac.fj

Dr Dick Watling
Environment Consultants Fiji
Box 2041
Government Buildings
Suva, Fij
Phone: +679 383189
Fax: +679 381818
E-mail: watling@is.com.fj

World Resources Institute (WRI)

Dr Charles V. Barber
Senior Associate & Southeast Asia Field Projects
Biological Resources Program
World Resources Institute
14 Cabbage Street, Valle Verde 5
Pasig, Metro Manila, Philippines
tel: +63 2 631-0421
fax: +63 2631-0406
E-mail: CVBARBER@IBM.NET

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL DE LA COMMUNAUTÉ DU PACIFIQUE

Dr Bob Dun
Directeur général

Dr Tim Adams
Directeur de la division Ressources marines

Dr Antony Lewis
Coordonnateur du programme pêche hauturière

Dr John Hampton
Maître de recherche halieutique

Mr Tim Lawson
Statisticien des pêches

M. Pierre Labrosse
Conseiller pour la gestion (Pêche en milieu récifal)

Mr Lindsay Chapman
Conseiller pour le développement de la pêche côtière

M. Jean-Paul Gaudechoux
Conseiller en information halieutique

M. Michel Blanc
Conseiller pour l'éducation et la formation halieutiques

Mr Angus Scotland
Conseiller juridique (Affaires maritimes, Suva)

Mr Peter Heathcote
Conseiller pour la formation maritime (Affaires maritimes, Suva)

M. Teriihauroa Luciani
Spécialiste de la formation halieutique

Mr Steve Beverly
Maître de pêche

Mr William Sokimi
Maître de pêche

M. Aymeric Desurmont
Spécialiste de l'information halieutique

Ms Patricia Tuara
Conseiller pour la pêche en milieu communautaire

Ms Lyn Lambeth
Chargée pour la pêche en milieu communautaire

Mr Being Yeeting
Auxiliaire-stagiaire (gestion intégrée
des ressources halieutiques)

Mr Keith Bigelow
Chargé de recherche Halieutique

Mr Wade Whitelaw
Chargé de recherche halieutique (Biologie des marlins)

Mr Dave Burgess
Programmeur/Chargé d'études

M. Emmanuel Schneiter
Chargé d'études/analyste

Mr Peter Williams
Chargé de la base de données halieutiques

Mr Alasdair Blake
Chef du service informatique

M. Michel Bertignac
Spécialiste de la recherche halieutique (Modélisation)

M. Bruno Leroy
Technicien biologiste

Mr Babera Kaltongga
Adjoint d'étude (données halieutiques)

Mr Peter Sharples
Responsable des activités d'échantillonnage
au port et d'observation

Mr Juan Jose Areso
Observateur scientifique

Mme Hélène Lecomte
Secrétaire- Directeur de la division Ressources marines

Mme Marie-Ange Roberts
Adjointe administrative (section Techniques de pêche)

Mlle Marie-Thérèse Bui
Adjointe administrative
(section Pêche en milieu communautaire)

Mme Erina Avazeri
Adjointe administrative (section Information)

Mme Christine Briffa
Adjointe administrative (section Formation)

Mme Kay Legras
Administrateur (Pêche hauturière)

Mme Hélène Ixeko
Documentaliste/Adjointe administrative (Pêche hauturière)

Mme Sonia Savea
Opératrice de saisie

Mme Erika Wantar
Opératrice de saisie

Mme Liliane Tafilagi
Opératrice de saisie

M. Jean-Marie Vacchiani
Traducteur (Directeur par intérim)

M. Roy Beynon
Chef interprète/réviseur (Anglais)

Mlle Karine Dreyfus
Interprète

Mme Catherine Becour
Traductrice

Mlle Marie-Françoise Bourgoin
Traductrice

M. Gérard De Haro
Traducteur

Mme Sheryl Mellor
Traductrice

Mme Anne Dubois
Secrétaire administrative (section Traduction/interprétation)

Mlle Caroline Besnier
Secrétaire (section Traduction/interprétation)

Mr Phill Hardstaff
Technicien (informatique et électronique)

ANNEXE

COMPTE RENDU DES DÉBATS – SÉANCE CONSACRÉE AUX EXPOSÉS NATIONAUX (POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR)

Les participants conviennent que la séance consacrée aux discussions portant sur les déclarations des États et territoires doit se dérouler d'une manière moins formelle que ne le prévoyait l'ordre du jour initial. Il est convenu que les participants seront invités à avancer brièvement leurs points de vue et à lancer quelques thèmes de discussion intéressants, au lieu d'énoncer les uns après les autres des déclarations officielles, puisque nombre d'entre elles seront disponibles par écrit.

Le représentant des États fédérés de Micronésie donne un bref aperçu de la façon dont la politique en matière de pêche a été récemment mise en œuvre. Transposée dans le droit en 1997, cette politique est surtout axée sur la pêche hauturière. Des extraits du document d'évaluation de cette politique, qui est en cours d'élaboration en vue du sommet économique du 17 septembre 1999, sont remis aux participants.

Les représentants du Samoa, des Tonga et de la Polynésie française consacrent quelque temps à l'analyse du problème des systèmes de certification de la qualité, notamment des principes HACCP (Analyse des risques et points de contrôle critiques), qui sont imposés par les pays importateurs de poisson. Les participants estiment qu'une grande confusion règne encore quant à la mise en œuvre de ces systèmes, et s'inquiètent des conséquences que pourrait avoir, pour les petits pays insulaires, le fait de tarder à mettre en place de système de certification. Ils espèrent que la CPS pourra continuer de surveiller les effets de ces systèmes sur le commerce du poisson et d'émettre rapidement des avertissements et des conseils en cas de problèmes.

Ces mêmes représentants insistent sur la nécessité de disposer, dans chaque pays, de quelques inspecteurs agréés qui aideraient les entreprises à mettre en œuvre les plans HACCP, et se félicitent de l'assistance fournie par la CPS, tant pour la définition des paramètres du système de certification et des besoins y afférents que pour la formation à l'application de ce système. Ils espèrent que la CPS pourra continuer à les aider à traiter ce problème de développement.

Les diverses exigences posées en matière de certification et de qualité par plusieurs grands marchés importateurs, notamment le Japon, les États-Unis d'Amérique et l'Europe, sont évoquées. Il est souligné qu'il conviendrait d'établir des "autorités compétentes" spécialisées dans les futurs marchés européens, et la représentante des États-Unis d'Amérique propose d'expliquer à son gouvernement qu'il serait bon de convier un représentant du service fédéral de contrôle des produits pharmaceutiques et alimentaires (FDA) à se joindre à la délégation nationale lors de la prochaine Conférence des directeurs des pêches de la CPS.

Le représentant des Samoa américaines attire l'attention des participants sur le document d'information 8, en particulier sur un point. D'après des recherches menées récemment aux Samoa américaines, plusieurs familles de poissons seraient menacées car elles constituent les principales cibles de la pêche au harpon pratiquée par des plongeurs en scaphandre autonome. Un projet de règlement a été élaboré en vue d'interdire l'utilisation du scaphandre autonome pour la pêche au harpon; il fera bientôt l'objet de consultations publiques, mais les réactions des villages et du public sont d'ores et déjà favorables. Le représentant demande si ce problème se pose fréquemment dans d'autres zones. Dans l'affirmative, les participants à la conférence pourraient l'ériger en point d'intérêt régional.

Plusieurs autres pays s'intéressent au problème de la pêche au harpon en scaphandre autonome et au système de consultations publiques des Samoa américaines. Le public n'a pas nécessairement, dans tous les pays, la possibilité de formuler des commentaires sur les nouveaux projets de lois, même si les directeurs des services des pêches y sont favorables, car il leur semble difficile, en effet, de promulguer une réglementation qui ne bénéficierait pas de l'appui du public. La question des groupes de pression est toutefois soulevée : ils sont capables de tirer parti d'une consultation publique pour réussir à faire obstacle à un règlement qui est manifestement dans l'intérêt du grand public.

Le représentant de Palau décrit le système de consultations publiques en vigueur dans son pays. Similaire à celui des Samoa américaines, il impose l'emploi de la langue vernaculaire et offre à toutes les parties concernées la possibilité de formuler des commentaires.

Le représentant du Samoa fait remarquer que son pays possède certes des coutumes et des traditions proches de celles des Samoa américaines, mais un régime législatif différent. Le système en vigueur ne vise pas tant à recueillir l'avis de la population au sujet de la législation nationale qu'à rendre la collectivité responsable de l'établissement des lois dans le cadre du système national.

Les participants décident d'attendre la présentation du document relatif au système de réglementation du Samoa pour débattre de la gestion des pêches, et une discussion approfondie s'instaure à propos de la pêche au harpon en scaphandre autonome et de nuit.

La pêche au harpon pose également un problème aux Îles Cook, qui demandent comment les Samoa américaines envisagent d'établir une distinction entre la pêche commerciale et la pêche vivrière dans le décret d'interdiction proposé. Les Samoa américaines se proposent de mettre en place un système de certification pour toute vente et toute utilisation de matériel de plongée en scaphandre autonome. Le représentant de Fidji indique que, depuis des années, plusieurs entreprises de pêche fidjiennes ont également des problèmes de ce type, moins avec les scaphandres autonomes qu'avec d'autres types d'appareils respiratoires sous-marins autonomes. Néanmoins, malgré les problèmes considérables et les nombreux accidents mortels qu'il cause, le recours à ce genre d'appareils continue d'être vivement encouragé. Le ministère des Pêches éprouve des difficultés à faire appliquer la loi interdisant l'utilisation d'appareils respiratoires sous-marins pour la pêche. Les agents des services des pêches ne sont pas suffisamment formés pour réunir des éléments de preuves et les poursuites se sont soldées par des échecs. Mais le ministère vient de découvrir que le ministère du Travail avait les compétences nécessaires pour réglementer l'utilisation du matériel et que ce mécanisme de contrôle avait des chances d'être plus efficace.

En Papouasie-Nouvelle-Guinée, il existe une loi régissant la pêche au harpon en scaphandre autonome mais le gouvernement n'a jamais eu lieu de poursuivre quiconque. Il conviendrait peut-être de faire mieux connaître les problèmes posés par pêche au harpon en scaphandre autonome, sur le modèle de ce qui a été fait pour la pêche aux explosifs.

Le représentant des Tonga note que son pays a interdit tout appareil respiratoire sous-marin à assistance mécanique pour la bonne raison que cette mesure tend à protéger la partie du stock de nombreuses espèces qui nagent en eaux profondes contre la pêche au harpon ou la récolte manuelle. Les Tonga ont également interdit toute exportation des bêches-de-mer pendant dix ans, après les recherches menées sur l'état du stock dans le cadre du projet de gestion intégrée des ressources côtières de la CPS (ICFMaP). Malgré les doléances exprimées, il paraît évident à tous que la chute des recettes à l'exportation reflète la situation extrêmement déplorable de la pêcherie.

Seuls les plongeurs qualifiés et les touristes étrangers sont exemptés de l'interdiction d'utiliser du matériel de plongée, et seuls des pêcheurs de bonne foi qui capturent des poissons d'aquariophilie sont habilités à plonger en scaphandre autonome, car la tentation de recourir à des méthodes expéditives et destructrices pour capturer le poisson vivant serait plus grande si la plongée libre était obligatoire. La loi est bien respectée, car toute infraction est passible du retrait de la licence, et les professionnels du tourisme contribuent, de leur côté, à cet effort de sensibilisation. Malgré une certaine amertume des pêcheurs de la filière alimentaire à l'égard de l'interdiction du scaphandre autonome alors que les touristes ont le droit de l'utiliser, les Tongans qui pêchent de nuit au harpon sont très performants, même en plongée libre, et il est fort probable qu'ils ramènent davantage de poisson que toutes les autres formes de pêche côtière réunies.

Le président, prenant la parole au nom des Îles Marshall, fait remarquer que Majuro a récemment décrété l'interdiction totale du scaphandre autonome pour la pêche, conformément à la loi relative à la pêche qui confère aux autorités locales les pouvoirs de gestion des pêcheries côtières. Le représentant de Vanuatu note que l'utilisation du scaphandre autonome n'est pas un mode de pêche valable et qu'elle devrait être proscrite partout. La représentante des Îles Salomon souligne que, selon la réglementation en vigueur dans son pays, l'emploi du scaphandre autonome est interdit pour la pêche, et le représentant de Palau indique que son pays a interdit la pêche en scaphandre autonome, à des fins vivrières ou commerciales, dès 1994.

À Niue, en Polynésie française et en Nouvelle-Calédonie, des réglementations interdisent également la pêche au harpon en scaphandre autonome. À Niue, ce sont surtout les bateaux de plaisance qui posent des problèmes de respect des règlements; le Yacht Club de Niue s'enorgueillit d'une flottille de 600 unités, bien qu'aucun propriétaire ne réside sur l'île. En Polynésie française, la loi, en vigueur depuis un certain temps, semble relativement bien observée. En Nouvelle-Calédonie, la loi est d'autant plus facilement respectée que non seulement la pêche au harpon en scaphandre autonome est interdite, mais que la présence simultanée d'un scaphandre autonome et d'engins de pêche sous-marine à bord constitue une infraction.

Le président note que, malgré la mise en place, dans la plupart des pays, de règlements visant à interdire ou à prévenir l'utilisation d'appareils respiratoires sous-marins autonomes par les pêcheurs, leur application soulève des problèmes.

Le représentant des Tonga expose succinctement les obstacles auxquels se heurte le ministère tongan des Pêches en essayant d'atteindre deux grands objectifs : exploiter au mieux et à long terme les ressources marines au profit de l'économie nationale, et assurer la subsistance de la population. Il est impératif de combattre les mauvaises habitudes nutritionnelles et de promouvoir les bienfaits d'une alimentation saine. Sur le plan économique, c'est le thon qui semble offrir les meilleures perspectives, et cette production fait l'objet de gros efforts de développement. La section Techniques de pêche et le programme Pêche hauturière de la CPS aident les Tonga à évaluer les stocks de thonidés. Les Tonga ont bon espoir de rehausser le niveau des investissements locaux mais sont d'avis également que la ZEE ne devrait pas demeurer fermée aux espèces grandes migratrices. Il reste que peu de bateaux de pays pratiquant la pêche hauturière sont attirés par les Tonga, si ce n'est pour pêcher le germon.

Certains des problèmes rencontrés par la pêche thonière aux Tonga sont en réalité la rançon du succès, et l'un des principaux obstacles à sa croissance est la capacité du fret aérien. Les Tonga et d'autres pays océaniens se sont livrés à une certaine concurrence dans ce domaine, jusqu'à ce qu'un service de fret spécial soit proposé par une compagnie aérienne commerciale. La possibilité de services de fret aérien spécialisés est également à l'étude. Un autre problème est celui du niveau des taxes sur les combustibles et d'autres services prélevées par le gouvernement, mais ce niveau ne pourra être abaissé que s'il est possible de trouver d'autres sources de revenus.

Le représentant des Tonga fait remarquer que les pêcheurs sont très individualistes et qu'il est difficile d'établir des relations entre les autorités et eux. Quelques succès ont toutefois été enregistrés. Récemment, un groupe d'exportateurs de thon a organisé une soirée pour informer des représentants du gouvernement des succès remportés par le secteur et pour plaider en faveur de certains changements à apporter dans la politique des pouvoirs publics. Cette démarche a permis d'établir des contacts positifs. Les bons résultats de l'exportation de poisson commencent à être perçus comme un succès qui profite aux Tonga, et pas uniquement à quelques individus.

Un autre domaine où les Tonga progressent également, grâce aux conseils avisés des experts du projet régional de développement de l'aquaculture de la FAO, est celui de la culture des perles *mabe* ou soufflures, produites par l'huître perlière à ailes noires *Pteria penguin*. Des tentatives ont été récemment faites pour transférer la responsabilité de cette activité du ministère des Pêches à l'Association des perliculteurs de Vava'u. La qualité des perles *mabe* produites jusqu'à présent est apparemment bonne, et une demi-perle va chercher jusqu'à 20 à 30 dollars américains au Japon. Des entreprises locales commencent toutefois à innover et, en décorant et en ornant la nacre autour de la demi-perle, elles peuvent vendre des sujets de qualité au prix de 50 à 100 dollars sur le marché local. Les Tonga s'intéressent maintenant à l'huître perlière à lèvres noires, *Pinctada margaritifera* et cherchent à bénéficier de conseils et d'assistance, car l'exploitation de ce débouché risque d'être une tâche de longue haleine. Ainsi, l'Association aimerait que des experts du Centre international pour la gestion des ressources aquatiques biologiques (ICLARM) se joignent à elle pour mettre au point des plans d'action. Le gouvernement est également conscient des conflits que pourrait provoquer l'implantation de grandes sociétés étrangères et souhaite encourager le développement local à long terme. Il sera difficile de maintenir l'équilibre entre les investissements locaux et étrangers, et les Tonga ont analysé les expériences menées en Polynésie française et aux Îles Cook en matière de développement de la perliculture, notamment sous l'angle du contrôle de la qualité et de l'expansion des marchés.

En ce qui concerne la gestion des pêcheries, le représentant des Tonga souligne que la planification de ce secteur par les pouvoirs publics n'est pas très poussée dans ce pays et que c'est la CPS qui a été à l'origine de maints progrès accomplis, notamment dans les filières de l'holothurie et des poissons d'aquarium. De nombreuses pêcheries ne bénéficient d'aucun plan de gestion, et les Tonga feront appel au soutien d'autres experts de la CPS. La gestion de la pêche récifale est une tâche extrêmement difficile. Même sans scaphandre autonome, les plongeurs de nuit sont de redoutables prédateurs, et il est difficile d'obtenir des informations sur les prises des petites embarcations, vu le grand nombre de points de débarquement, surtout si une grande partie du poisson est destinée à la consommation domestique. Toute aide qui pourrait être apportée pour établir des plans de gestion de la pêche récifale serait la bienvenue, notamment sous forme de plans réalistes et opérationnels. Un problème sérieux se pose à Tongatapu, où les pêcheurs posent des pièges fixes à poissons un peu partout et comblent les trous par des filets maillants. Les pêcheurs voient toujours l'avenir sous des couleurs plus roses que les observateurs, mais même eux commencent à s'apercevoir de la raréfaction de certaines espèces, abondantes il y a vingt ou trente ans. Une grande partie du lagon de Tongatapu a besoin d'être géré si l'on veut tirer le meilleur parti possible de la production pour la consommation locale et la nutrition et limiter sa commercialisation.

Le représentant des Tonga reconnaît également que les fonctionnaires du ministère de la Pêche ont parfois du mal à assurer leur rôle. Il est difficile de cumuler les fonctions de vulgarisateur et d'agent de la force publique, et il serait très utile que le ministère bénéficie d'une aide pour définir ses fonctions de gestion. Il y a quelque temps, une étude du secteur halieutique préconisait l'instauration de commissions consultatives de gestion collective jusqu'au niveau des villages.

Il serait également utile que la CPS aide les Tonga à procéder à une étude du secteur des pêches sous l'angle des rôles respectifs des hommes et des femmes, afin d'élaborer des programmes de développement qui tiennent compte des manières différentes des hommes et des femmes d'exploiter le poisson. Il faut se féliciter du fait que, pour la première fois, une Tongane a participé au cours de formation halieutique CPS/Nelson et de la volonté du ministère des Pêches tongan de voir les femmes non seulement participer aux débats concernant les rôles respectifs des hommes et des femmes, mais aussi être parties prenantes dans la pratique quotidienne de la pêche.

Les Tonga s'intéressent tout spécialement à l'algoculture, notamment dans le cadre des îles périphériques, et ont prêté une attention particulière à l'intervention de Fidji, au cours de la séance consacrée à l'aquaculture, qui a expliqué que les projets de développement de l'algoculture les plus récents reposent sur les leçons tirées de l'expérience passée. Il est en outre encourageant d'apprendre que Kiribati a implanté des systèmes de production dans les villages. Les Tonga expriment leur gratitude à la CPS pour sa réponse rapide et l'aide qu'elle leur a apportée en établissant un plan de développement durable pour l'espèce locale *Cladosiphon*. Le ministère éprouve quelque difficulté à concilier les projets de deux exportateurs, et le plan de développement contribuerait à étouffer les différends dans l'œuf.

Le ministère tongan des Pêches a récemment déposé un projet de loi en vue de donner au développement de l'aquaculture un cadre juridique rationnel. Comme bien d'autres États océaniens, les Tonga ont déclaré que toute terre située au-dessous du niveau des marées les plus hautes appartiendrait à la Couronne et que tous les ressortissants du pays seraient en droit d'y accéder librement. Il leur est néanmoins apparu, au cours de débats qui ont eu lieu lors de précédentes conférences sur les pêches de la CPS, que les collectivités locales devaient avoir une plus grande maîtrise de leurs ressources. Le projet de loi sur l'aquaculture constitue une base juridique sur laquelle pourra s'appuyer la gestion communautaire.

Hormis ces points cruciaux, les Tonga estiment qu'il importe d'achever le travail d'établissement d'un système de gestion de la pêche thonière dans la région, et espèrent que le processus de consultation multilatérale de haut niveau déjà engagé parviendra bientôt à une conclusion.

Le représentant de Kiribati indique qu'aucune grande entreprise de pêche hauturière n'a encore été créée à Kiribati, mais qu'il existe plusieurs exploitations commerciales dans la zone littorale, dont plusieurs encore au stade expérimental. L'algoculture a été envisagée, et plusieurs expériences de culture de l'huître perlière à lèvres noires, menées sous la houlette du Centre australien pour la recherche agricole internationale (ACIAR), devraient s'achever cette année. Il reste cependant un travail énorme à accomplir avant de connaître la viabilité de la perliculture sur les îles éloignées. Des essais sont en cours pour déterminer la possibilité d'améliorer les stocks naturels de l'une des espèces de bêche-de-mer les plus prisées et de plus grande valeur marchande, l'holothurie à mamelles blanches. Il s'est avéré que sa reproduction en milieu aquacole était difficile et que, malgré les progrès réalisés, il resterait beaucoup de chemin à parcourir, une fois le projet de l'ACIAR parvenu officiellement à son terme, en 1999.

La CPS a soutenu une autre activité : le développement de la pêche thonière artisanale à la palangre à bord d'une version hauturière du catamaran *Alia* de la FAO. Ce bateau n'est pas encore sorti en mer, mais on espère qu'il sera bientôt armé et pourra entreprendre des essais de pêche d'ici la fin de l'année, avec l'aide de la CPS. Celle-ci a également aidé Kiribati à évaluer et gérer les ressources en poissons de récif vivants. D'autres pays sont probablement au courant de la récente alerte à la ciguatera sur le marché des produits importés à Hong Kong et de la suspension des importations en provenance de plusieurs pays. La création de la pêcherie d'aquariophilie a été une autre réalisation marquante de Kiritimati. Le ministère des Pêches, soucieux de trouver des débouchés et d'imposer le respect des bonnes pratiques aux pêcheurs, souhaite bénéficier d'une assistance.

Le représentant des Îles Mariannes du Nord décrit l'évolution de la pêche commerciale et sa croissance rapide depuis 1979. C'est désormais la division des poissons et de la faune sauvage qui est responsable de la conservation et de la gestion des ressources naturelles. La pêche se pratique de manière surtout artisanale, et la croissance de sa composante commerciale est lente. La législation qui régit actuellement la pêche consiste dans la loi des Îles Mariannes relative à la pêche, qui définit les droits des habitants en matière de gestion des eaux intérieures, etc. La ZEE est gérée en association avec les États-Unis d'Amérique. La sécurité en mer relève du droit des États-Unis d'Amérique; tous les capitaines de navire doivent être titulaires d'un brevet décerné par les garde-côtes des États-Unis et les navires doivent être conformes aux normes de sécurité.

L'aquaculture, aux Îles Mariannes du Nord, se fait à très petite échelle et il n'y a pas d'activité commerciale pour l'instant, sinon des projets d'activités de cour de ferme visant à susciter un intérêt au niveau local. La pêche sportive est une activité importante, et le tournoi international qui se déroule chaque année, en août, à Saipan, attire des pêcheurs à la ligne du Japon, de Corée, de Guam et des Îles Marshall. Des concours de pêche sportive ont lieu à Rota et Tinian.

Au cours de la séance de l'après-midi, le représentant du Samoa fait remarquer que son pays a présenté deux documents à la Conférence technique régionale des pêches de l'an dernier, l'un sur la pêche à la palangre et l'autre sur le programme de gestion communautaire. Il serait maintenant opportun de compléter le tableau par un exposé sur l'application des règlements à la gestion collective de la pêche. Cet exposé (document d'information 17), présenté par Iulia Kelekolio, peut être consulté sur le site de la CPS :
http://www.spc.org.nc/Coastfish/Reports/RTMF27/PDF/IP17-SAMOA.PDF

Cet exposé suscite beaucoup d'intérêt et un débat animé. Le représentant de Kiribati demande si les villages qui font bien respecter les règlements reçoivent une récompense financière. Le représentant du Samoa répond par la négative. De nombreuses lois nationales sont peu respectées, et confier à la police la tâche de faire appliquer des lois concernant la pêche n'aurait pas grand effet. En revanche, l'expérience a montré que, si l'on donne au village le pouvoir d'édicter ses propres règles, celui-ci est également incité à les faire observer. Ainsi, beaucoup de villages confient des responsabilités de veille à des habitants, à tour de rôle.

Le représentant des Tonga demande quelles sont les modalités de transposition des règlements dans la loi, et quels sont les délais. Il présume que cela ne concerne pas seulement la pêche et qu'il y a bien un moment où le gouvernement doit prendre des décisions. Le représentant du Samoa indique que ce sont les villages eux-mêmes qui ont pris l'initiative, au début des années 80, en promulguant des règlements locaux. La loi de 1988 sur la pêche prévoit leur légalisation.

Le représentant de Niue demande des précisions sur la procédure constitutionnelle et informe qu'à Niue, les déclarations unilatérales concernant l'exercice d'un droit de propriété ou d'un pouvoir se fondent généralement davantage sur des revendications territoriales que sur une préoccupation particulière au sujet de l'état des ressources. Le ministère est peu consulté et les anciens veulent souvent mettre des zones de réserve à l'abri de la pêche à la traîne en surface ou du passage des navires, même si le but de la réserve n'est de protéger que des invertébrés. Comment le ministère samoan de la Pêche fait-il passer son message ? Le représentant du Samoa indique que le ministère de la Pêche explique à chaque conseil de village comment adapter les règlements de manière à ce qu'ils s'inscrivent dans le cadre de la loi et à éviter qu'ils ne soient illégaux. Ainsi, il n'est pas possible d'édicter des règlements imposant une taille limite minimale qui serait supérieure à celle fixée par la loi nationale. Les réglementations nationales constituent le cadre d'ensemble, et les règlements locaux en sont les dispositions d'application ponctuelles.

Le représentant des Tonga demande comment sont délimitées les zones de réserve. Le représentant du Samoa indique que la définition des zones de réserve dépasse la compétence des autorités locales. Ces zones sont délimitées matériellement par des balises, et c'est le ministère de la Justice qui les institue ensuite officiellement.

Le représentant de Palau demande comment fonctionnent les sanctions traditionnelles au Samoa. Le représentant du Samoa répond que la sanction dépend de la gravité perçue du délit. Un tribut est généralement payé, du taro par exemple, mais dans des cas extrêmes, le contrevenant peut être chassé du village. Il n'y a pas de méthode uniforme appliquée dans l'ensemble du pays.

Le représentant des Samoa américaines signale que son pays possède les mêmes traditions que le Samoa, mais qu'il est sous le coup de la législation des États-Unis d'Amérique. Il serait difficile, par conséquent, de déployer un système réglementaire similaire aux Samoa américaines. Les villages pressent toutefois les autorités de mettre en place un système analogue. Les Services de la flore et de la faune marines ont sollicité les conseils juridiques du ministère de la Justice, mais, selon celui-ci, l'égalité des droits prévaut dans les limites de la laisse de haute mer, en dépit de la tradition samoane qui veut que chaque groupe d'habitants soit propriétaire de la terre qui s'étend de la montagne aux profondeurs de l'océan.

Le représentant des Samoa américaines se déclare satisfait d'apprendre que le Samoa a pu mettre en place un système plus naturel, ce qui devrait donner matière à réflexion. Il souhaite permettre aux populations de gérer leurs propres ressources et trouver un moyen d'incorporer cette démarche dans le système législatif des États-Unis d'Amérique.

Le représentant de la Nouvelle-Calédonie note que les règles des villages samoans semblent plus contraignantes que les réglementations nationales. Il demande ce qui se passerait si celles-ci étaient violées. La police exercée par les villages ne s'applique-t-elle qu'aux règlements locaux ? Le représentant du Samoa répond que les réglementations nationales en matière de pêche prévalent sur les règlements locaux et qu'il appartient aux autorités nationales de les faire respecter, tandis que les villages ne sont habilités qu'à faire appliquer leurs propres règles.

La représentante des Îles Salomon remarque que l'expérience samoane montre que la propriété coutumière des espaces marins demeure un régime très utile et félicite l'orateur pour son exposé. Elle note également que son gouvernement est souvent avisé de cas où des habitants d'un village se rendent sur les zones de pêche d'un autre village et y enfreignent les règlements. Aux Îles Salomon, il est difficile de lutter contre cette pratique dans le cadre du système; comment le Samoa agit-il ? Le représentant du Samoa répond que ce cas se produit aussi dans son pays, mais que, ces pratiques violant en général, par le même coup, des lois nationales, une action peut être entreprise sur le plan national. Il indique que les règlements des villages sont en général davantage redoutés que les lois nationales (qui ne prévoient, par exemple, qu'une amende de 100 dollars si l'on pêche aux explosifs). Si quelqu'un enfreint les règlements d'un village, il sera poursuivi quel que soit le village auquel il appartient.

Le représentant de Fidji, intéressé par le régime samoan de propriété des espaces marins, souhaite intervenir à propos de la question posée par les Tonga, car il n'est pas certain d'avoir compris comment une zone assujettie à des règlements locaux est définie comme appartenant au village. Les limites marines sont-elles attenantes aux limites foncières du village ? Le représentant du Samoa précise que les règlements locaux ne s'appliquent qu'au sein de "zones protégées", définies par la loi, et que les zones déclarées protégées sont uniquement celles qui font face aux villages, de sorte qu'il n'y a pas de possibilité de contestation entre voisins à propos des limites.

Le représentant de Fidji explique certaines différences que présente le régime de propriété fidjien. Les villages ou les collectivités traditionnelles sont les titulaires officiels des droits de pêche depuis la laisse de haute mer jusqu'au bord externe du récif, et les limites marines sont généralement contiguës aux limites terrestres. Dans ces zones, la pêche ne peut être pratiquée qu'avec l'autorisation des propriétaires traditionnels déclarés. Ce régime s'applique à l'ensemble des eaux intérieures de Fidji. Les villageois ont des difficultés à surveiller certaines zones isolées, mais le département des Pêches pourrait les aider en aménageant des réserves marines spéciales dans les zones coutumières. L'actuel directeur de la division Ressources marines de la CPS a été le premier à plaider en faveur de cette solution.

Le représentant des États fédérés de Micronésie félicite le Samoa d'avoir donné aux participants l'occasion de tirer les enseignements de cette expérience. Il se demande comment ce système pourrait fonctionner dans son pays, dont les quatre États parlent huit langues différentes et possèdent autant de religions mais il y a là ample matière à réflexion. Les États fédérés de Micronésie ont élaboré plusieurs plans de gestion du littoral, qui sont en cours de révision et ont été soumis à un processus de consultations. La Banque asiatique de développement les a également aidés à élaborer une législation type, qui est également soumise à un processus consultatif auquel toutes les parties intéressées doivent participer. Le représentant des États fédérés de Micronésie demande si le Samoa a mis en place un programme de sensibilisation du public à la question des règlements locaux. Le représentant du Samoa répond qu'il n'a pas été déployé d'activité de sensibilisation du public portant directement sur les règlements locaux, puisque ceux-ci, après tout, émanent des populations. En revanche, une campagne active de sensibilisation est menée à propos des ressources et de la nécessité de prendre des mesures conservatoires mieux ciblées, dans certains cas.

Le représentant de Vanuatu indique que l'administration de son pays a parfois recours à la propriété coutumière sur les espaces marins et que ce régime est très efficace dans certaines zones. Il fait remarquer que la gestion halieutique est surtout une affaire de gestion de l'activité humaine et que le respect traditionnellement dévolu aux anciens des villages leur confère une influence considérable dans ce domaine. De nos jours, ce respect n'est pas toujours accordé systématiquement, mais il a été constaté que les anciens inspiraient d'autant plus de respect qu'on leur restituait leurs responsabilités en matière de règlements halieutiques.

Le représentant des Tonga indique qu'il ne pense pas que le système samoan pourrait fonctionner, tel quel, aux Tonga, parce que le *fono* samoan dispose de sanctions qui n'ont plus cours aux Tonga, mais qu'en revanche certains éléments pourraient probablement être retenus. Les Tonga sont constituées d'un grand nombre de petites îles peu éloignées les unes des autres; les frontières y jouent un rôle important, à la différence du Samoa. Le royaume comporte aussi des zones traditionnelles ouvertes qu'il est difficile de réglementer. À cette complexité s'ajoute le fait que toute la terre est la propriété de chefs. La mission du *fono* est de mettre à exécution la volonté du chef, plutôt que de constituer un lieu de débat. Si la collectivité a accès à l'estran, celui-ci risque de tomber sous le contrôle de particuliers, ce qui n'est pas une bonne méthode de gestion foncière, comme l'a montré l'expérience. Les Tonga se disent néanmoins intéressées par l'analyse des implications de ce système et ne doutent pas que, si elles veulent mieux gérer les ressources marines, elles devront adapter ce genre de système à des réalités différentes.

Le représentant des Tonga demande à quelles conditions la CPS se mobiliserait pour assurer une assistance dans ce domaine. L'expérience fidjienne de la lutte contre la pêche au filet à Macuata ouvre des perspectives prometteuses. Il est indispensable de mettre en place un système d'échange plus rapide d'informations, afin d'élargir les possibilités de tous ceux qui ont le plus intérêt à préserver les ressources et de leur donner la capacité d'en assurer la gestion dans le cadre juridique et culturel existant.

Le représentant du Samoa se rallie à ce point de vue et indique que la clef du succès consiste à faire participer les collectivités à ce processus. Le Samoa a la chance d'avoir des coutumes traditionnelles encore intactes, dans une large mesure; les *matais* et les *fonos* conservent leur autorité. Or, des mesures efficaces au Samoa ne le seraient pas nécessairement aux Tonga ou à Fidji. Chaque pays doit tenir compte du mode de fonctionnement des communautés et de la manière dont on peut les inciter à s'impliquer. Aucune démarche n'est parfaite, et le système du *fono* samoan n'est qu'une forme d'organisation parmi d'autres, mais l'essentiel est de savoir comment la communauté peut participer de manière efficace.

Se référant à la liste de mesures figurant sur le tableau 1 du document d'information 17, le représentant de Niue demande si le Samoa a également promu des lois nationales, et dans quelle mesure les nouveaux règlements se rapprochent de ces lois nationales. Les villages surveillent-ils les infractions à la loi nationale, et contribuent-ils à faire appliquer la loi nationale ? Le représentant du Samoa répond que les populations connaissent bien les lois nationales et que de nombreux documents d'information en samoan sont diffusés. Mais le but est de transposer les lois nationales en règlements locaux et d'obliger les populations à les faire respecter. La loi nationale n'intervient généralement que s'il faut résoudre des conflits entre villages.

Pour clore la troisième séance, le représentant de la Nouvelle-Calédonie présente le document d'information 7.

Après la pause thé, le représentant des Îles Cook présente le document d'information 15. Le représentant des Tonga évoque les problèmes auxquels le ministère des Ressources marines des Îles Cook s'est heurté lorsqu'il a voulu obtenir des informations fiables sur le montant des exportations de perles, et affirme que les exportations des produits de la pêche par les Tonga semblent également sous-évaluées dans les déclarations et que les statistiques sous-estiment souvent le volume des exportations. Il est également intéressé par l'expérience menée aux Îles Cook en vue de la réduction des effectifs des pouvoirs publics et pense que la plupart des pays pourraient probablement bénéficier de mesures similaires. Les Tonga ne réduisent pas énergiquement les effectifs, mais il y a un nombre considérable de personnes, dans le système, qui auraient besoin d'être "réactivées" et dont les compétences ne sont pas utilisées au mieux actuellement. Le représentant des Tonga ajoute qu'il est beaucoup question de redynamiser et d'émanciper les collectivités, mais qu'il n'en est rien dit des individus. Les problèmes qui se posent à l'échelle internationale accaparent les hauts fonctionnaires des ministères des Pêches et leur laissent peu de temps pour motiver leurs propres services. Le représentant des Tonga se déclare encouragé par l'exemple du Samoa, qui incite les jeunes à participer à des débats régionaux tels que celui-ci et leur en fournit l'occasion. Une fois de plus, il faudrait s'attacher à renforcer le soutien accordé par des organisations régionales dans ce domaine.

Le représentant des Îles Cook revient sur la question de la sous-estimation des exportations et note que le problème des déclarations insuffisantes prend des proportions qui deviennent incontrôlables. Il rend également hommage à la Polynésie française, pionnière de l'exploitation de la perle noire. En ce qui concerne les réductions d'effectifs, il fait remarquer que le gouvernement a réaffirmé son rôle vis-à-vis du secteur privé. Au lieu d'entrer en concurrence avec le secteur privé, il en facilite les activités, et, maintenant qu'il s'est désengagé de la perliculture, il n'a plus besoin d'effectifs aussi nombreux.

Le représentant de la Polynésie française présente le document d'information 16 sur le secteur de la mer en Polynésie française.

Le représentant des Tonga revient sur la question des déclarations erronées des exportations, cette fois en Polynésie française, et s'étonne de la difficulté d'obtenir des chiffres fiables à des fins de planification nationale. Le représentant de la Polynésie française indique qu'une taxe de 1,50 dollar américain par gramme de perles est prélevée à la sortie du territoire, et que cela incite à déclarer des chiffres inférieurs à la réalité. Cette taxe est perçue par l'Association en vue de promouvoir le secteur perlicole et ne revient pas au gouvernement.

Le représentant des Tonga est également intéressé par l'investissement relativement important dans l'infrastructure consenti par la Polynésie française en faveur du secteur privé, compte tenu notamment du fait que les experts détachés auprès du gouvernement des Tonga ne cessent de dire que le développement de l'infrastructure devrait être du ressort du secteur privé. À son avis, le secteur privé de la pêche a suffisamment à faire, ne serait-ce que pour essayer de survivre dans une filière nouvelle, sans avoir, en plus, à soutenir une infrastructure partagée. Le représentant de la Polynésie française ne peut pas émettre de commentaires sur le rôle des experts, mais a le sentiment que le gouvernement a assurément un rôle à jouer dans la mise à disposition d'une infrastructure de base, en particulier lorsqu'il s'agit d'aider notamment une nouvelle filière à faire ses premiers pas. Le gouvernement contribue, dans une certaine mesure, à la pêche thonière; bien qu'elle représente moins de 50 pour cent du coût des bateaux, et cette participation favorise la prospérité et la viabilité d'une pêche thonière artisanale locale. Mais la majeure partie de l'infrastructure a été mise en place grâce aux recettes tirées d'accords de pêche et réinvesties dans le secteur – ce qui explique que l'on continue de passer ce genre d'accords avec d'autres pays.

Le représentant de Wallis et Futuna présente un exposé sur l'évolution progressive de la pêche traditionnelle et vivrière vers une pêche commerciale. Il a été indispensable de mettre en place une infrastructure, notamment grâce au récent concours de l'Union européenne qui a permis de construire un port de pêche, avant de constituer une flottille. L'accent a également été mis sur la formation, et la section Formation halieutique de la CPS a

apporté une aide considérable dans la fourniture de supports didactiques en français. Au *fono* de Falé ont été exposés des supports d'information du public, tels que les affiches sur la sécurité en mer, qui ont suscité un intérêt considérable. Le représentant de Wallis et Futuna remercie également la chargée de la pêche en milieu communautaire pour l'aide qu'elle a apportée à l'organisation du stage de formation halieutique à Futuna. Seules les femmes pêchent de nuit à Futuna. Il serait souhaitable d'envoyer des stagiaires à l'étranger, mais, en raison du problème linguistique, le territoire n'est pas encore en mesure d'envoyer des femmes suivre le cours CPS/Nelson. La CPS a également contribué à développer la pêche de poissons volants autour des dispositifs de concentration du poisson. À l'avenir, il conviendra de donner la priorité à l'évaluation des stocks, notamment des stocks démersaux évoluant au pied du tombant externe, mais aussi à l'intérieur du lagon.

Le directeur de la division Ressources marines de la CPS regrette que celle-ci n'ait eu, ces dernières années, que des moyens limités pour aider à procéder aux évaluations de stocks lagonaires et explique que le projet de gestion intégrée des ressources côtières a vu son champ d'action ramené à quelques grands sous-projets, définis en 1995, au début du projet. Actuellement, les moyens dont dispose la CPS pour réagir rapidement à des demandes dans ce domaine sont restreints. Toutefois, à partir de l'an 2000, la division espère mettre en œuvre un projet financé par l'Union européenne, qui permettra d'évaluer les stocks dans tous les pays ACP du Pacifique, et, espère-t-elle, dans des territoires de l'Union européenne. Cette manifestation d'intérêt aidera à obtenir des financements pour le volet territorial.

La représentante des États-Unis d'Amérique présente le document d'information 12 dont elle précise certains points. Elle signale que les États-Unis considèrent les problèmes causés par les débris marins comme méritant une action internationale et elle invite tous les participants à prendre part à un atelier qui sera organisé à ce sujet, parallèlement à la réunion du Conseil de gestion des pêches dans le Pacifique occidental, en juin 2000. Les États-Unis estiment aussi que l'accord d'exécution de l'Organisation des Nations unies concernant les stocks chevauchants et les stocks de poissons grands migrateurs constitue l'un des progrès récents les plus importants en faveur de la pêche durable et félicitent les îles du Pacifique d'en avoir pris l'initiative. Les États-Unis d'Amérique reconnaissent que l'accord de la FAO visant à favoriser le respect par les navires de pêche en haute mer des mesures internationales de conservation et de gestion pose des problèmes à certaines nations océaniennes, mais y voient un outil efficace de conservation des stocks hauturiers. La représentante des États-Unis prend également acte de l'importance que la région attache à l'élaboration de normes relatives à la qualité des produits exportés et propose de prendre contact avec le service fédéral du contrôle des produits pharmaceutiques et alimentaires (FDA) et de le mettre en relation avec la région pour aider celle-ci à élucider ces questions. Elle exprime l'avis qu'il serait bon d'inviter un représentant du FDA à participer à d'éventuels ateliers concernant les principes HACCP et des questions connexes.

Le représentant du Samoa estime qu'il serait utile, en effet, d'inviter le FDA à lever la confusion qui règne actuellement dans de nombreux pays, notamment en ce qui concerne la certification d'inspecteurs locaux. Il affirme que le Samoa s'inquiète encore des difficultés d'application de l'accord de la FAO. Ainsi, l'accord prévoit un seuil de 24 mètres, alors qu'il y a un bon nombre de bateaux de moins de 24 m qui opèrent en haute mer.

Le représentant des Samoa américaines déclare que tous les États et territoires membres de la CPS sont préoccupés par les débris marins. Son pays s'apprête à organiser un atelier à l'intention des pêcheurs locaux. Non seulement les poissons, la faune et la flore sauvages sont affectés, mais ces débris compromettent la sécurité en mer, lorsque des hélices et des moteurs sont pris dans des lignes et des filets abandonnés.

Le directeur de la division Ressources marines de la CPS explique le rôle actuel du Programme régional océanien de l'environnement dans la mise en œuvre du projet "PACPOL" qui vise à réduire les débris marins, et celui que joue la CPS pour soutenir cette activité, par le truchement du conseiller juridique du programme Affaires maritimes.

Les participants à la conférence conviennent de rédiger une recommandation à ce propos, et de l'inclure dans la liste des recommandations de la conférence, afin d'attirer l'attention de toutes les instances concernées.

La représentante des Îles Salomon présente le document d'information 9 et précise plusieurs points. Les Îles Salomon sont d'ardents partisans de la gestion de la pêche thonière et demandent que tous les États et territoires océaniens les aident à conclure un accord régional efficient, au travers du processus de consultations multilatérales de haut niveau. Le fait que les Îles Salomon aient lancé, en mai dernier, leur propre plan national de gestion des thonidés est un gage de leur détermination. Elles ont également imposé un moratoire sur l'octroi de licences pour la commercialisation des poissons de récif vivants et s'intéressent tout particulièrement à la protection des sites de rassemblement de reproducteurs. Les Îles Salomon souhaitent aussi progresser dans le domaine de l'aquaculture, en raison des bénéfices qu'elles peuvent en retirer sur le plan social, puisque cette filière a pour premier objectif d'améliorer les moyens d'existence des populations rurales. À son avis, l'élaboration de protocoles de contrôle zoosanitaire constitue un préalable essentiel à l'expansion de l'aquaculture.

Le représentant de Palau rappelle aux participants les exposés nationaux précédents, qui leur ont présenté le secteur de la pêche de Palau. Parmi les questions d'actualité, il faut citer l'élaboration d'un plan national de gestion des thonidés, avec le concours de l'Agence des pêches du Forum et l'aide de la CPS pour les aspects liés au développement et aux rôles spécifiques des hommes et des femmes. Palau espérait terminer cette tâche en août, mais il a fallu allonger le délai de manière à prendre en compte le point de vue de toutes les parties intéressées, et un groupe de travail a été mis en place par décret présidentiel. Palau espérait également que la CPS serait en mesure de mettre en œuvre prochainement un programme d'aide à l'aquaculture, qui intéresse particulièrement le pays. Parmi les projets en cours, il faut citer la recherche en mariculture, financée par la Fondation japonaise pour la coopération internationale en matière de pêche, et le projet prometteur d'aquaculture de la saumonée léopard. Palau continue de s'intéresser à la culture des bénitiers. La technique de production de la loche a suscité quelques débats, suite à une question posée par la Polynésie française à propos de la méthode à privilégier, la collecte de naissain en milieu naturel ou la reproduction en écloserie.

Le représentant de Niue invite les participants à se référer au document d'information 24, qui décrit les problèmes et les priorités en matière de pêche. Il souligne qu'à Niue, trois personnes seulement du service des pêches s'occupent de l'ensemble des problèmes : évaluation des stocks, octroi des licences, révision de la législation et développement. Malgré sa faible représentation au niveau institutionnel, le secteur de la pêche est l'une des principales sources de revenus de l'État. Étant donné les effectifs restreints dont il dispose pour honorer ses obligations nationales, Niue est reconnaissant à la CPS pour l'aide qu'elle lui a apportée, notamment, tout récemment, dans les domaines du développement de la pêche artisanale à la palangre, de la conduite d'une enquête de référence sur une réserve marine et de la tenue d'un atelier sur les femmes et la pêche.

Suite à une question du représentant des Tonga, une brève discussion s'instaure à propos du rôle des DCP côtiers. Les dispositifs de concentration du poisson sont normalement mouillés au large, mais Niue a constaté qu'à 300-600 mètres du littoral, ils étaient considérablement plus avantageux pour les pêcheurs. Il est difficile aux petites embarcations de s'aventurer au large car elles ne peuvent pas s'abriter.

Le représentant de l'Australie présente le document d'information 3 et donne des précisions sur le passage consacré à la pêche dans le détroit de Torres. C'est en effet cette pêcherie australienne qui présente les plus grandes similitudes avec les autres zones du Pacifique. Les îles du détroit de Torres comptent une population de 8 000 habitants et la pêche y est une activité importante sur le plan culturel, des ressources vivrières et des échanges commerciaux. Près de la moitié de la population est concentrée autour du centre administratif de l'île Thursday, les autres habitants vivant dans treize autres communautés insulaires. La pêche est importante dans le détroit de Torres parce qu'avec les allocations de sécurité sociale, elle constitue la principale source de revenus des insulaires. Une zone protégée, créée en 1985 par un traité signé par l'Australie et la Papouasie-Nouvelle-Guinée, sert de base pour la gestion de l'environnement et de la pêche. Une instance commune aux autorités fédérales et nationales relève d'un comité consultatif mixte composé de représentants de l'Australie et de la Papouasie-Nouvelle-Guinée et chargé des questions afférentes à la gestion de la pêche.

La pêche de la langouste tropicale rapportait 6 millions de dollars à l'économie locale en 1998. Aujourd'hui, l'adoption du scaphandre autonome par certains pêcheurs pose les mêmes problèmes de surexploitation que ceux

que connaissent d'autres îles du Pacifique. Le narguilé est interdit pendant deux mois de l'année. On s'efforce actuellement d'affiner les estimations concernant le niveau du stock exploitable à long terme. Depuis l'entrée en vigueur du traité, la pêche de la langouste au chalut est interdite, et seuls des plongeurs peuvent capturer des langoustes, mais même cette méthode de pêche semble mettre les stocks à rude épreuve.

Une grande entreprise de pêche crevettière à la traîne opère dans la zone, mais dans un but strictement commercial; la plupart des revenus qu'elle en retire sont transférés à d'autres centres, à l'extérieur de la zone. Les efforts déployés pour attirer la population locale vers cette pêcherie se sont soldés le plus souvent par des échecs. Le dugong et la tortue sont tous deux capturés par des pêcheurs traditionnels, mais la prise est limitée, par consensus, à des fins vivrières ou rituelles. L'un des principaux moyens de surveiller cette dernière forme de pêche passe par un programme scolaire qui consiste à faire tenir par les écoliers des communautés insulaires un journal dans lequel ils notent les animaux capturés par la communauté. Des formateurs dispensent également des cours sur l'identification des animaux marins. La récolte de troca et de bêche-de-mer dans le détroit de Torres, qui remonte à 150 ans, connaît, comme dans le reste du Pacifique, des cycles en dents de scie. Lorsque la demande est forte, les stocks s'épuisent rapidement, puis l'activité reste en sommeil pendant de nombreuses années. Il a été très difficile de trouver un mécanisme de gestion plus raisonnable et néanmoins opérationnel.

La loi relative à la gestion de la pêche dans le détroit de Torres est le texte législatif habilitant qui distingue ces pêcheries de celles du reste du pays. L'Australie est en train d'envisager de nouvelles méthodes de mesure afin de déterminer les indicateurs qui aideraient le mieux à surveiller l'état des pêcheries. La gestion des pêcheries s'effectue suivant une approche participative sous la forme d'une représentation de toutes les parties intéressées aux commissions consultatives de l'instance commune de gestion de la zone protégée.

Le représentant des Îles Mariannes du Nord demande si les groupes écologistes s'opposent à la capture traditionnelle de la tortue et quelle est la réponse apportée. Le représentant de l'Australie indique que des représentants des écologistes siègent aux commissions consultatives de gestion et participent aux débats et que leur collaboration au processus de gestion contribue à limiter les malentendus. Le représentant des Samoa américaines est également intéressé par ce problème et demande quelle est la quantité de tortues capturées. Elle serait d'environ 1600 individus par an, mais si l'on tient compte de la grande marge d'erreur de l'estimation de cette ressource vivrière, elle pourrait se chiffrer à 2400 animaux.

En réponse à une question posée par le représentant de la Polynésie française, il est indiqué que le troca est actuellement une ressource vivrière traditionnelle dans le détroit de Torres et qu'il n'est pas ramassé à des fins commerciales parce que sa valeur marchande n'est guère intéressante par rapport à celle d'autres produits de la pêche locaux. La récolte de trocas à des fins commerciales se pratique néanmoins dans d'autres régions d'Australie.

Le représentant de Fidji présente un exposé sur quelques faits nouveaux qui ont marqué le secteur de la pêche à Fidji. À l'heure actuelle, Fidji est en proie à des problèmes économiques et le dollar fidjien s'est déprécié à plusieurs reprises l'an dernier. La principale source de revenus est le sucre, mais le succès de cette production dépend, dans une large mesure, des tarifs préférentiels pratiqués en Europe en vertu de la convention de Lomé. Ce mécanisme devant prendre fin en 2000, le gouvernement se tourne vers la pêche, qui pourrait remplacer le sucre en tête des sources de revenus. C'est pourquoi le département des pêches de Fidji ne gère plus de programme de service de routine mais se concentre sur le développement intensif de certaines denrées à un horizon de trois à cinq ans.

Les professionnels de ce secteur ont présenté au gouvernement un train de mesures qui ouvrent des perspectives de création d'activités, et les chefs d'entreprise en puissance qui sollicitaient une aide du département des Pêches ont été orientés vers les denrées choisies pour bénéficier de ce développement intensif. Le but de cette opération est de donner un coup d'envoi énergique à ces activités. Le représentant de Fidji se dit très encouragé par les déclarations des Tonga selon lesquelles le gouvernement a un rôle à jouer dans le développement de nouvelles filières, plutôt que de laisser toute liberté au secteur privé, comme le veut la philosophie fidjienne.

Des efforts sont déployés en faveur du développement de la pêche thonière, et les pouvoirs publics viennent d'y contribuer sur le plan infrastructurel par la construction d'une jetée. Les autorités fidjiennes estiment que la majeure partie des ressources marines vivantes du littoral n'ont pas la capacité de supporter durablement ce genre d'expansion qui les met à mal; c'est pourquoi elles consacrent une forte proportion de leurs ressources au développement de l'aquaculture. Le représentant de Fidji exhorte la CPS à reprendre le flambeau de l'assistance régionale, abandonné du fait de l'achèvement du Programme régional océanien de développement de l'aquaculture de la FAO. L'un des produits visés par l'aquaculture est l'algue *Euchema*. Le gouvernement aide le secteur privé et les villages à mettre en place des installations de ramassage et d'emballage, mais a l'intention de les privatiser dès que l'industrie aura trouvé son rythme de croisière. Le tilapia est une autre espèce visée. Après avoir géré un service de développement artisanal pendant une dizaine d'années, le gouvernement envisage maintenant de commercialiser plusieurs tonnes de tilapia et songe à leur exportation.

Malgré les réductions d'effectifs dans la fonction publique de Fidji, le département des Pêches a été restructuré radicalement de manière à parvenir à des résultats précis pour chaque produit visé et, d'après le représentant de Fidji, le travail de tous est plus efficace maintenant. Fidji a également mis en place un processus de consultations afin d'établir les grandes lignes directrices du développement et de la gestion du poisson, des coraux et d'autres ressources naturelles, et a invité les ONG à participer à ce processus. Des organismes officieux ont été constitués, tels que le conseil de la pêche hauturière et le conseil de la pêche d'aquariophilie, mais on espère pouvoir les doter d'un statut juridique dès qu'un système optimal aura été mis au point.

Lancé en 1998/99, ce cadre de développement des produits de la mer commence à porter ses fruits. Ce secteur devrait parvenir à maturité d'ici à 2002-2004.

Le représentant de Palau est intéressé par la démarche fidjienne et préconise de renforcer les consultations entre pays afin d'harmoniser l'action des services des pêches en faveur du développement. À son avis, tous les pays peuvent tirer parti de cette nouvelle expérience de Fidji.

Le représentant de la Nouvelle-Zélande attire l'attention sur le document d'information 11, qui contient l'exposé national, mais il ne le présente pas oralement, faute de temps. Le représentant de la Papouasie-Nouvelle-Guinée procède de même pour le document d'information 14.

Pour résumer la séance, le représentant des Samoa américaines remercie le Secrétariat général de la Communauté du Pacifique d'avoir donné aux directeurs des services des pêches l'occasion de discuter librement des problèmes relatifs à la pêche en Océanie. Ces discussions leur donneront ample matière à réflexion. Il espère que la prochaine conférence leur donnera une occasion semblable de "comparer leurs notes".